

**MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

Mardi 21 juin 2022

La Séance est ouverte à 15 h 04, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place, s'il vous plaît.

Madame BIRGIN, je vous laisse procéder à l'appel.

(Madame BIRGIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers).

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Madame BAREILLE.- Merci Madame BIRGIN.

Nous passons maintenant à l'approbation des comptes rendus.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance extraordinaire du Mardi 30 mars 2022 à 15h.

Madame BAREILLE.- Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté.

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 30 MARS 2022 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du Mardi 5 avril 2022 à 15h.

Madame BAREILLE.- Le compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 5 avril. Pas de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté. Merci.

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 2022 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame BAREILLE.- Je souhaite commencer ce Conseil en rendant un hommage au médecin-chef Alban GERVAISE. Le 10 mai dernier aux alentours de 18 h 00, un drame terrible s'est déroulé aux abords d'un établissement scolaire de notre secteur. Le médecin en chef Alban GERVAISE, médecin militaire, spécialisé en

radiologie, quittait son service à l'Hôpital Laveran. Il venait de récupérer l'un de ses trois jeunes enfants et prenait la direction de l'école de ses deux aînés.

À peine sorti du véhicule, un homme l'a attaqué, par-derrière, à une dizaine de reprises de plusieurs coups de couteau. Alban GERVAISE a été touché à la gorge.

Lors de sa prise en charge par les secours, Alban GERVAISE était en arrêt cardio-respiratoire. Le vendredi 27 mai, après 13 longs jours de soins intensifs, Alban GERVAISE est décédé des suites de ses blessures à l'Hôpital Laveran.

Dans l'église de Saint-Jérôme, nous lui rendions hommage le mardi 7 juin. Hommage à ce militaire qui a consacré toute sa vie aux autres, dont de nombreux patients de notre secteur à l'Hôpital Laveran. Durant la cérémonie, de nombreux témoignages de ses frères d'armes venaient nous pincer le cœur et renforcer notre sentiment d'injustice.

L'hommage rendu par son épouse venait nous rappeler les honneurs que nous devons lui rendre. Les pleurs de ses proches, de ses collègues, et surtout ceux de son enfant résonnent fermement dans nos esprits.

Nous nous devons de lui rendre hommage. Je refuse que ce crime reste impuni et relève de faits divers.

Je souhaite qu'à travers une minute de silence, nous ayons tous ici une pensée et présentions nos condoléances attristées à l'épouse et aux trois enfants du médecin en chef.

Je vous remercie.

(Une minute de silence est observée)

Madame BAREILLE.- Merci.

Nous allons donc présenter les 47 rapports.

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- J'aurais une remarque et une question à vous poser d'ordre général.

Si vous m'autorisez à prendre la parole.

Madame BAREILLE.- Oui, bien sûr.

Monsieur DUDIEUZERE.- Merci beaucoup, Madame le Maire, de me donner la parole. J'aurais une petite remarque, Madame le Maire, de manière constructive. C'est au sujet des mariages. J'ai remarqué il y a trois ou quatre jours que vous avez fait une publication sur vos réseaux sociaux pour souligner l'importance des cérémonies de mariage et sur le fait que notre secteur, qui est le plus gros secteur de Marseille, compte celui qui célèbre le plus de cérémonies de mariage. Vous avez tout à fait raison de l'avoir dit et de l'avoir fait.

C'est pourquoi nous sommes un petit surpris et étonnés. Nous avons été alertés par plusieurs de vos administrés sur le fait que, dorénavant, jusqu'à présent, les mariages étaient ouverts six jours par semaine du lundi au samedi inclus, et dorénavant des personnes qui se sont présentées pour déposer une demande de mariage, on leur a dit que dorénavant les mariages n'étaient plus possibles que trois jours par semaine, le mercredi le vendredi et le samedi. J'ai même un ami à moi, à qui on a proposé que le mercredi et le samedi, on ne lui a même pas proposé le vendredi. A priori, ça nous a été confirmé que ce n'était pas par manque de personnel ni par manque de locaux puisque la salle des mariages a été complètement rénovée sous notre mandature, on nous a dit que c'était une décision des élus qui ne voulaient plus trop apparemment s'embêter à venir certains jours le lundi, le mardi ou le jeudi pour venir célébrer seulement un mariage. Il n'y a pas que les mariages d'ailleurs, il y a aussi les baptêmes civils et les renouvellements de noces.

On est un petit surpris, parce qu'on ne cesse de se plaindre tous ici, tous autant que nous sommes que les Mairies de secteur n'ont pas de pouvoir, pas assez de prérogatives, à juste titre, allant même parfois jusqu'à l'exagération en disant que les Mairies de secteur sont juste des boîtes postales, ce qui est un peu exagéré, car malgré tout on a quand même des prérogatives et notamment pour ce qui concerne l'état civil, là pour le coup, vous avez les pleines prérogatives pour tout ce qui est les fonctions de l'état civil et l'organisation des mariages.

Vous allez me répondre, je suis sûr que dans la semaine, les lundis, les mardis et les jeudis, il y a peu de mariages, mais on touche là à la notion de service public. Je sais que vous comme moi, Madame le Maire, on vient du secteur privé où il y a cette notion de rentabilité, d'efficience, mais là on est dans une mairie, on est dans le secteur public donc on ne doit pas avoir cette notion de rentabilité c'est pour ça qu'on fait partir d'ailleurs des bus, des trains, des bateaux qui parfois circulent presque à vide, ce n'est pas rentable, mais il y a cette notion de service public.

Je crois que pour les mariages c'est important aussi d'offrir la possibilité aux gens de se marier tous les jours, du lundi au vendredi, même s'il n'y a qu'un mariage par jour... du lundi au samedi pardon, même si on sait que les mariages sont essentiellement concentrés le vendredi et le samedi, mais c'est une possibilité qu'on doit laisser aux gens de se marier le lundi, le mardi, ou en semaine s'ils en ont envie.

On a été un petit peu surpris par cette décision que vous allez peut-être nous infirmer, nous confirmer ou nous expliquer.

Si tel est le cas, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, vous ne cessez de dire que le 13-14 mérite le meilleur, et on ne peut être que d'accord avec vous, vous avez tout à fait raison, mais cela ne doit pas rester exclusivement un slogan de communication.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame BAREILLE.- Effectivement, ça ne concerne pas les rapports, mais n'hésitez pas, je vous réponds toujours quand vous me posez des questions par mail.

Madame BENKEDIA, vous souhaitiez répondre à M. DUDIEUZERE.

Madame BENKEDIA.- Oui, je souhaitais répondre à M. DUDIEUZERE. Effectivement, la Mairie des 13ème et 14ème arrondissements est une des mairies qui accueille le plus de mariages. On a une belle chance de pouvoir rencontrer les administrés dans un vrai moment de joie et un moment heureux.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'on est passé par deux années de Covid et qu'il a eu énormément de reports de mariages. Les disponibilités de dates sont sur les six jours de la semaine et on a dû leur proposer des dates en fonction des disponibilités, pas en fonction de « *on ne marie que trois jours par semaine* », c'est en fonction des disponibilités et des horaires ; c'est une mairie qui est très populaire et qui attire beaucoup de monde.

Ça a répondu à votre question ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Il n'y a pas de choix de dire : On ne fait plus de mariage tel ou tel jour, en fonction des disponibilités des élus ?

Madame BENKEDIA.- Non, en fonction des disponibilités des dates.

Monsieur RAVIER.- La possibilité de se marier du lundi au samedi existe toujours ?

Madame LASTRAYOLI.- Madame le Maire, vous m'autorisez à répondre à Monsieur DUDIEUZERE, juste rapidement ?

Madame BAREILLE.- Allez-y Madame LASTRAYOLI.

Madame LASTRAYOLI.- Monsieur, bonjour. Je viens vers vous parce que vous avez l'air de dire qu'on a choisi certains jours et pas d'autres.

Je suis de mariage – entre guillemets – au mois de juillet. J'ai par exemple, le lundi, trois mariages ; le mardi, j'en ai quatre ; le mercredi, j'en ai trois ; le jeudi, j'en ai encore trois ; le vendredi, j'en ai six et le samedi, j'en ai 14.

Je ne sais pas d'où vous tenez cette information, mais en attendant, elle me paraît un peu fausse.

Monsieur DUDIEUZERE.- C'est ce qui nous a été rapporté, c'est pour cela que j'ai demandé confirmation.

Madame BAREILLE.- Voilà, vous avez eu le retour des élus et je les remercie de leur disponibilité et je sais toute votre joie de célébrer les mariages. Nous passons au premier rapport de ce Conseil.

Est-ce que ça concerne un rapport Madame BENAOUA ?

Madame BENAOUA.- Je voulais intervenir, l'intervention n'intervient pas sur les rapports. Est-ce que je peux ou pas ?

Madame BAREILLE.- On a 47 rapports aujourd'hui. S'il était possible de

se concentrer sur les rapports de ce Conseil. Encore une fois, vous avez tout loisir de pouvoir discuter après le Conseil. Je vous invite à relire le règlement.

Madame BENAOUDA.- Madame BAREILLE, excusez-moi, ça va être très rapide, je ne vais pas perturber l'évolution des rapports.

Il me semble que pour l'ouverture du Conseil on est quand même en droit d'intervenir sur des sujets qui n'ont pas forcément...

Madame BAREILLE.- Dépêchez-vous Madame BENAOUDA, encore une fois parce qu'on a 47 rapports, vous avez une minute et pas plus.

Madame BENAOUDA.- Allez, on y va, merci beaucoup, Madame BAREILLE.

Je vais commencer par les événements de ces derniers jours. « Choc », « séisme », ce sont les mots qui accompagnent la victoire du RN sur notre secteur du 13 et 14ème arrondissement. Au lendemain du choc, je suis envahie par...

Madame BAREILLE.- Je vous arrête tout de suite, Madame BENAOUDA, si ça concerne le fonctionnement de la Mairie de secteur, comme ça a pu être sur des questions pour nos administrés c'est une chose, par contre, ce n'est pas une séance politique. Aujourd'hui, on est là pour travailler, pour parler des 47 rapports. Nous sommes élus pour les habitants de ce secteur.

Si vous avez des comptes à rendre, vous le ferez après le Conseil.

Madame SEMERDJIAN, s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez présenter le premier rapport. Merci.

Madame BENAOUDA.- On nous coupe la parole, c'est vraiment un scandale.

Madame BAREILLE.- Alors encore une fois, oui, Madame BENAOUDA, je vous demande de respecter le règlement.

Madame BENAOUDA.- Je le respecte. Merci de me le rappeler.

RAPPORT N° 22-38236-DPJ - 22-039 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Renaturation des parcs labellisés EcoJardin Marseille - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

Madame SEMERDJIAN.- Bonjour à tous et à tous. Bonjour Madame le Maire.

Ce présent rapport 039 porte sur la requalification et la renaturation des espaces verts. A ce jour la Ville de Marseille détient le label EcoJardin dans huit

parcs publics, dont celui dans le jardin Athéna situé dans le 13^{ème} arrondissement.

Le Label EcoJardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des Elus.

Les principes de base du label sont les suivants :

- un label par site, qui s'assure que le gestionnaire du site est bien engagé dans une démarche globale de gestion écologique,

- des audits réalisés par des organismes externes compétents et indépendants et basés sur des grilles d'évaluation par critères communs portant notamment sur les enjeux liés au sol, à la gestion de l'eau et aux interactions entre la faune et la flore,

- l'engagement dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une approche naturaliste de gestion.

Ce label permet à la Ville de motiver et faire reconnaître son intérêt pour la gestion écologique des espaces verts conduisant à agir sur le vivant en tenant compte de son cycle de vie.

Pour leur garantir le meilleur accueil, ces parcs doivent être composés de structures végétales optimales.

Il est nécessaire donc de pratiquer des investissements.

Ces derniers permettront de mieux protéger les structures végétales, d'accroître les régénérations naturelles de la végétation, de replanter des espèces locales telles que plans forestiers et baliveaux, permettant d'attirer de nouvelles espèces.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme à hauteur de 750 000 euros les travaux programmés de 2022 à 2026, une période de 4 ans.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Madame SEMERDJIAN.

Madame BENAOUA.

Madame BENAOUA.- Merci. Ce rapport a pour objectif la requalification et la renaturalisation des espaces verts. Une prise de conscience générale s'affirme aujourd'hui en faveur de la nécessité de modifier nos manières de faire afin de rétablir la qualité environnementale qui est au cœur de notre quotidien.

Cette prise de conscience est liée à un souci d'améliorer notre qualité d'eau, notre qualité d'air et la place du végétal offrant ainsi un rapprochement de la nature et de la ville.

L'enjeu principal de l'écologie urbaine est la santé, le bien-être et la qualité de vie. Et quand je dis *qualité de vie* Madame BAREILLE, j'ai envie de vous interpeller.

Pendant que vous multipliez les séances photos, beaucoup de nos habitants vivent tout proches des parcs et des jardins de notre secteur et ils sont à l'agonie. On leur a retiré le droit de vivre paisiblement chez eux.

Ils sont tiraillés par les nuisances sonores, l'insécurité, et ils côtoient des emplacements qui ont été réquisitionnés par des voyous, pour y faire proliférer la prostitution et les combats de chiens.

Je sais, vous allez me dire, cette compétence ne dépend pas de la Mairie de secteur, ça, je l'entends, elle dépend de la Mairie centrale.

Mais permettez-moi aussi de vous demander ici aujourd'hui des retours concrets. Sans rien vous apprendre, j'ai tenu à bras-le-corps la délégation de l'environnement des espaces verts pendant presque deux ans.

Je vous ai multiplié, à plusieurs reprises, vous et votre Directeur de Cabinet, je vous ai relancé sur la situation critique et dangereuse de ces lieux occupés par la délinquance qui empêchent à nos habitants d'avoir le sentiment d'être bien chez eux, à des enfants, des parents et surtout à nos aînés. Qu'est-ce que vous avez fait ? Est-ce que vous les avez rencontrés sur site ? Les avez-vous rencontrés à la Mairie ou même ne serait-ce qu'un appel téléphonique ?

Je vais répondre à ma question et la réponse est non. Rien n'a été fait.

Je suis encore interpellée aujourd'hui par une amie de 86 ans qui ne dort qu'à partir de 3 h 00 du matin, car elle est emportée par la fatigue. Elle vit proche du parc de l'Espérance et aussi là-bas, par cette maman qui ne peut plus laisser ses enfants jouer dans leur propre jardin, car des hommes ivres urinent à même leur grillage, ou bien même par des habitants proches du parc de la Moussière à Château-Gombert qui ont pris le risque de fermer le parc la nuit avec un cadenas, faute de ne pas avoir été entendus. Ils se relayent tous les jours à partir de 7 h 00 du matin pour l'ouverture et ils font la même chose pour le soir.

Ces victimes attendent toujours des réponses à leurs difficultés. Il serait temps que vous mettiez un grand coup d'accélérateur, Madame BAREILLE pour trouver des solutions rapides. Par conséquent, nous attendons des actes forts pour ces habitants et des actes concrets qui ne relèvent ni du symbole ni des effets de manche. Merci beaucoup.

Madame BAREILLE.- Je ne vous ai pas attendue pour agir Madame BENAOUA.

Madame SEMERDJIAN, vous souhaitez répondre ?

Madame SEMERDJIAN.- Oui, je voudrais répondre. En fait, j'entends très bien la violence, j'entends très bien l'insécurité. Ce rapport porte vraiment sur la végétalisation et la renaturation, en collaboration par la suite avec la Métropole sur le poumon vert, toute la requalification. On parle de biodiversité, d'îlots de chaleur. Ça

va de soi... C'est parabolique en fait, par rapport au climat, à la végétation, c'est juste parabolique, si on amène des îlots de fraîcheur, on végétalise, on requalifie, c'est dans ce sens-là, qu'il y aura un meilleur cadre de vie, on ne parle pas de sécurité sur ce rapport.

Madame BENAOUDA.- Merci.

Madame BAREILLE.- Merci.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38236-DPJ - 22-039 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant. Monsieur ROSSI.

RAPPORT N° 22-38249-DGAVPVPD - 22-040 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Politique de la Ville - Programme DSU - Annulation de la convention n° 2021-80196 et approbation d'une nouvelle convention.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, chers collègues, il s'agit là uniquement d'une nouvelle convention qui nous est proposée suite à un reparamétrage du Centre Social Saint Gabriel Canet sur la mise en place de photovoltaïque sur le toit de cette structure.

Je regrette quand même que ce premier projet soit réduit à la baisse du fait qu'il n'y ait pas eu de reprise notamment d'achat de la production que pourrait avoir cette structure. Les collectivités qui s'étaient portées dans cette première convention revoient à la baisse forcément leur financement. Ce n'est rien de plus que cela. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38249-DGAVPVPD - 22-040 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant. Attribution de subventions à des associations. Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38289-DM- 22-041 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER - SERVICE LITTORAL ET MER - Attribution de subventions aux associations - Approbation des conventions.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant.

Ce présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations proposant chaque année des programmes d'animations et des ateliers dans le domaine de l'éducation à l'environnement, sur les thèmes du milieu marin, du littoral et des calanques, à destination d'un public de jeunes en âge scolaire ou du grand public.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil la répartition des subventions d'un montant total de 224 600 euros au bénéfice des associations et organismes publics.

Notre secteur est concerné par l'association Les Petits Débrouillards pour un montant de 5 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU.

Y a-t-il des prises de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38289-DM- 22-041 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI, je vous laisse présenter le rapport suivant.

RAPPORT N° 22-38354-DGAVPVPD - 22-042 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Politique de la Ville - Programme DSU - 1ère série d'opérations d'investissement 2022 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, chers collègues. C'est classiquement une opération d'une première série d'opérations d'investissement pour l'exercice 2022.

Il s'agit juste d'affecter cette Autorisation de Programme à ces différentes structures.

C'est un avis favorable.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI pour votre esprit de synthèse.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38354-DGAVPVPD - 22-042 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Monsieur PICARELLI, je vous laisse nous présenter le projet de la trame turquoise.

RAPPORT N° 22-38332-DPETE - 22-043 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DES ESPACES NATURELS ET DES
RISQUES - Caractérisation de la trame turquoise autour du ruisseau du Jarret pour
le maintien des continuités écologiques dans le 13ème arrondissement - Approbation
de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

Monsieur PICARELLI.- Mesdames et Messieurs les élus, bonjour,
Madame le Maire, bonjour. Il s'agit de la caractérisation de la trame turquoise autour
du ruisseau du Jarret pour le maintien des continuités écologiques dans le 13ème
arrondissement. Approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme et
financement.

Madame le Maire, ce rapport a pour objet le lancement du projet de la
trame turquoise autour du ruisseau du Jarret et l'affectation de l'autorisation de
programme Mission « Environnement et Espace Urbain – année 2022 ».

Depuis plusieurs années, la Ville de Marseille s'engage en faveur de la
biodiversité, c'est dans cette optique que s'inscrit le projet municipal de
caractérisation de la trame turquoise autour du ruisseau du Jarret dans le 13ème
arrondissement.

L'objectif est de répondre concrètement aux enjeux de préservation de la
biodiversité et du maintien des continuités écologiques en milieu fortement urbanisé,
mais encore relativement peu dégradé.

Ce projet estimé globalement à 550 000 euros, le découpage financier de
cette opération se présente ainsi : 70 000 euros pour les différentes études et 480
000 euros pour l'acquisition foncière.

Afin de permettre la réalisation de ce projet de caractérisation de la trame
turquoise autour du ruisseau du Jarret pour le maintien des continuités écologiques
dans le 13ème arrondissement, il est ainsi proposé au Conseil d'approuver
l'affectation de l'Autorisation de Programme d'un montant de 70 000 euros et

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 70 % et du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 10 %.

Le plan de financement prévisionnel qui a été établi sur la base du montant HT de la dépense, soit 58 333 euros est le suivant – les financeurs :

- l'État 40 833 euros HT, soit 70 % ;
- le Département 5 833 euros HT, soit 10 % ;
- la Ville de Marseille 11 667 euros HT, soit 20 %.

Le total de l'opération : 58 333 euros HT, soit 100 %.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur PICARELLI.

Effectivement, un beau projet qui nous permettra de sécuriser les abords notamment pour les risques d'inondation, de propreté.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38332-DPETE - 22-043 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Madame FURFARO, notre Adjointe à la Santé et à La Solidarité, je vous laisse présenter les deux rapports qui suivent, merci.

RAPPORT N° 22-38439-DSSI- 22-044 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2022- 1ère répartition.

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations développant des projets de la santé publique.

La Ville aide les associations qui portent des projets dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de la santé environnementale, de la couverture vaccinale et de l'éducation de la santé.

Pour ce qui concerne notre secteur, sont concernées les associations suivantes.

- EPISEC, Ensemble Pour l'Innovation Sociale Éducative et Citoyenne pour un budget de 4 000 euros ;

- Réseaux 13 pour trois projets : budget de 6 000 euros, 2 000 euros et 4 000 euros ;
- Sara Logisol, 2 000 euros ;
- Les Petits Débrouillards, PACA pour deux projets : budget 6 000 euros et 5 000 euros ;
- L'association Massabielle pour un budget de 4 000 euros ;
- Education Santé Nord 13 pour un budget de 13 000 euros ;
- Centre Social Saint-Just La Solitude pour un budget de 3 000 euros ;
- l'association In Citta pour un budget de 6 000 euros.

Je vous demande Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FURFARO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'ensemble de votre groupe ?

Le rapport est adopté.

Vous voulez prendre la parole ?

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, chers collègues, quelques mots sur ce rapport parce qu'il a été évoqué l'association EPISEC.

L'association EPISEC plus d'une fois ici, en deux ans, je vous ai mis tous, les uns et les autres, en alerte. En alerte car j'ai vu parmi nous certains élus s'y présenter à plusieurs reprises, y faire de la communication à outrance. Aujourd'hui, ce que j'ai dénoncé, ce que je craignais est en train d'arriver.

Cette association se trouve en grande difficulté pour beaucoup de choses, mais surtout par l'ingérence sans cesse de certains élus qui en profitent pour redorer ou animer leur image publique.

Aujourd'hui, ce n'est pas un cri d'alerte, j'espère qu'il ne sera pas trop tard, mais tous les gens qui sont partis s'afficher là-bas et les uns et les autres se reconnaîtront, essayer, aujourd'hui, d'œuvrer dans le bon sens pour sauver cette association qui touche des milliers de personnes et parmi ces personnes-là les plus fragiles d'entre nous. Merci.

Madame BAREILLE.- On repasse aux voix. Vous vous absteniez. Et vous Monsieur BENFERS, Monsieur BOSQ, votre vote ?

Monsieur BOSQ.- Pour.

Madame BAREILLE.- Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38439-DSSI- 22-044 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Madame FURFARO, je vous laisse continuer.
Merci.

RAPPORT N° 22-38437-DSSI- 22-045 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Engagement municipal pour lutter contre l'obésité et en priorité l'obésité infantile - Approbation des axes stratégiques de lutte contre l'obésité.

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation des axes de stratégies de lutte contre l'obésité. Selon de nombreux sondages et baromètres établis ces deux dernières années, la santé est devenue une des premières préoccupations des Français.

L'épidémie de Covid a considérablement modifié l'ordre des priorités, en aggravant les répercussions sociales et de par ce fait les inégalités sociales de santé.

L'obésité est marquée par un fort gradient social. L'obésité infantile touche 18 % des enfants de 2 à 7 ans et 6 % des enfants de 8 à 17 ans.

75 % des enfants en surpoids ou en obésité sont issus de catégories populaires.

Dans les Bouches-du-Rhône et les Quartiers de la Politique de la Ville, notamment les enfants de trois ou quatre ans ont quatre fois plus de risques d'être touchés par l'obésité en comparaison des autres quartiers.

Il est également maintenant avéré que la crise de la Covid a causé un creusement de ces inégalités et augmenté cette épidémie d'obésité prioritairement chez les jeunes filles.

La Ville de Marseille entend engager un plan d'action municipal de lutte contre l'obésité articulant différentes modalités d'actions. La Ville est impliquée dans différents groupes de travail en externe sur cette thématique que ce plan d'action viendra alimenter : Contrat Local de Santé, Comité régional des inégalités de santé de l'Agence Régionale de la Santé groupe obésité infantile.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération que vous retrouvez dans ce rapport.

Je vous demande donc, Madame le Maire de mettre ce rapport aux voix.

Je voudrais rajouter un petit commentaire : nous avons les CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) qui sont les CPTS Itinéraire Santé du 13ème arrondissement, qui s'occupent du 11ème, 12ème et 13ème, et qu'ils ont comme mission la prévention et le dépistage de l'obésité infantile en lien avec la PMI, pour permettre un état des lieux. Avec l'association des réseaux

ObEP-PACA financée par les ARS et le CoDEPS 13 (Comité Départemental d'Éducation et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône) vont faire une action qui va démarrer dans notre secteur avec les écoles primaires et l'école qui sera la première pilote sera l'école de Saint-Just.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FURFARO et merci pour ce que vous faites. Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport qui évoque la santé de nos enfants pour m'exprimer sur un sujet qui n'est pas facile pour moi, j'ai déjà plus d'une fois interpellé les uns et les autres sur... je vous ai déjà interpellé, les uns et les autres, sur tous les enfants qui sont assassinés de mort violente dans nos quartiers.

La semaine passée, il y a eu une marche blanche qui a eu lieu dans notre ville jusqu'au Tribunal pour dénoncer la souffrance de ces familles. Je ne veux pas rentrer en profondeur dans ce sujet. Je fais appel à vous, je fais appel à M. David GALTIER, à Monsieur ROSSI, tous les personnages de cette Assemblée qui ont un poste et j'aimerais bien, sans juger de leur action, qu'ils nous en fassent profiter. Vous avez des familles qui sont en souffrance qui demandent des choses – qui me semblent très raisonnables –, d'être relogées parce que leurs enfants ont été victimes d'assassinat, vivent toujours dans les mêmes lieux, où ils passent tous les jours sur les lieux où leurs enfants sont tombés, ils vivent aussi dans des lieux que nous évoquons ici de manière légère et aléatoire, mais ces lieux-là sont sur le 13-14, s'il vous plaît, je n'ai pas les bons mots pour exprimer tout ce mal-être que vit une grande partie de notre population. Je ne cherche ni les victimes ni les coupables dans cette histoire, mais juste qu'on ne fasse pas subir une seconde sentence à ces familles-là et réellement au-delà des mots, faire des actions significatives pour les faire sortir de leur marasme. Merci beaucoup.

Madame BAREILLE.- Madame ATIA.

Madame BOUKRINE, je vous ai vue, mais Madame ATIA répond à Monsieur BENFERS.

Madame ATIA.- Monsieur BENFERS, vous touchez un sujet particulièrement sensible et vous le savez surtout que personnellement, je l'ai subi.

Après, vous interpellez certaines personnes et vous leur demandez de mettre les moyens. Vous avez raison, nous devons travailler tous main dans la main. Maintenant, je vais vous demander moi, de faire remonter à la Mairie Centrale et à M. AMICO, de répondre aux administrés qui envoient des mails d'urgence – et Mme FRENTZEL est au courant –, s'il vous plaît, quand vous recevez les administrés du 13-14, après que nous les avons vus et que nous soyons allés à leur contact, la moindre des choses ça aurait été de m'inviter quand M. AMICO et Mme GHALI les ont reçus. Ce qui n'a pas été fait.

Vous voyez, il faut une certaine réciprocité, il faut qu'on s'entende tous pour travailler.

Vous avez raison. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a plus de

50 000 demandes de logements en attente, et, il y en a à peu près, je crois, 8 000, qui sont sauvées et qui sont sélectionnées.

Maintenant toutes les collectivités, toutes les politiques doivent travailler ensemble. On n'est pas là pour se pointer du doigt, on est là pour trouver des solutions pour les administrés. Je vous invite à demander à M. AMICO qu'on fasse une réunion spécialement pour le 13-14 parce que j'aimerais savoir, par exemple, après avoir été reçus à grand renfort de communication par Mme GHALI quelles ont été les solutions trouvées pour les gens du Mail par exemple. Moi, j'ai essayé avec les listes qui me sont proposées, le contingent que j'ai et vous savez très bien que ce n'est pas un contingent... je ne sortirai pas une personne des Oliviers A pour l'emmener aux Lauriers ça ne sert à rien, bonnet blanc, blanc bonnet. Il faut que tout le monde se mette à table, et je peux vous assurer qu'on est là pour collaborer pour l'intérêt général des administrés.

Madame BAREILLE.- Merci.

Madame BOUKRINE.

Madame BOUKRINE.- Merci de m'accorder la parole.

Je continue sur ce rapport pour compléter les propos de Mme FURFARO.

Nous avons pour connaissance que la Mairie Centrale met en place un observatoire de l'obésité en 2022 qui a pour objectif d'établir une cartographie et un état des lieux des données disponibles sur l'obésité infantile et ses principaux déterminants environnementaux. Egalement, il y a une stratégie d'action sur un axe de 2023 à 2026 sur des discussions avec l'Agence Régionale de la Santé PACA et le Comité de l'Education de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône.

Je sais qu'il existe un plan départemental Sport Santé Bien-Être qui a pour objectif de remettre les Français en mouvement. L'objectif bien entendu est de lutter contre l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies liées à ce phénomène tel que le surpoids et l'obésité, mais ceux-ci uniquement destinés – ces programmes – dès l'âge de dix ans, mais ne concernent pas la Petite Enfance, la catégorie d'âge qui nous intéresse ici.

Bien entendu, la municipalité s'engage sur ce travail concernant cette tranche d'âge pour l'intérêt de nos jeunes enfants qui sont pour la plupart issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Je m'adresse à vous Madame BAREILLE et Monsieur ROSSI, vous qui êtes élus respectivement à la Région et au Département pour vous demander de nous éclairer sur les actions que mènent ces deux importantes institutions sur ce volet, et si rien n'est fait, parce que personnellement, je n'ai pas trouvé sur Internet et là où j'ai fait mes recherches des informations sur ce domaine, à part ce plan départemental, si donc rien n'est fait, dans quel cas et comment comptent-elles – ces institutions – s'associer au travail de la municipalité sur ce volet ? Merci.

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI, je vous laisse répondre.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, chers collègues, d'abord, le plan départemental repose sur plusieurs axes et notamment il est dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de pauvreté qui ont été accentuées notamment pendant la période du Covid.

Qu'est-ce qu'il s'est fait, qu'est-ce qu'il s'est mis en place ?

Le premier des éléments qui a été initié, c'est cette fameuse cartographie pour bien mesurer où se trouvent les poches où les enfants sont le plus impactés, notamment la petite enfance, c'est forcément dans les quartiers en QPV et les quartiers les plus pauvres de notre ville et de notre département :

La deuxième chose est de dire, dans le cadre du plan pauvreté, comment nous pouvons y répondre ? La pandémie a été un des éléments de réponse.

La réponse qui a été faite, et j'invite d'ailleurs tous celles et ceux qui ont du temps à gagner, pas à perdre, à gagner, à aller au MIN à moins de 300 mètres de là où avons aménagé, construit une ressourcerie qui traite à peu près 10 à 12 tonnes par semaine, en destination des publics les plus pauvres, en partenariat avec la Banque alimentaire pour qu'au lieu de distribuer des sucres lents, des sucres rapides, il y ait quelque chose d'équilibré, qui fasse en sorte, qu'effectivement, parce qu'on est dans une situation de précarité et qu'on ne peut pas y accéder, on puisse donner à ces enfants, à ces familles quelque chose d'équilibré en matière de fruits, de légumes, de poissons.

Je voulais me saisir d'un rapport sur lequel je devais intervenir puisque la Ville disait : nous allons mettre dans un Centre Social un lieu dédié pour notamment la distribution – et je m'adresse à mon collègue M. BENFERS – de denrées alimentaires. C'est une très bonne chose de mettre des lieux de denrées alimentaires, mais les denrées alimentaires, elles ne peuvent avoir de réponses équilibrées pour lutter contre – le plan notamment – l'obésité des enfants que s'il y a un concept qui s'appelle la chaîne du froid. Si on ne traite pas la chaîne du froid, on ne traite pas les conservations, etc., on ne peut donner aux bénéficiaires et notamment aux plus pauvres que quelque chose qui se résume à être des pâtes, des conserves, du riz, bref quasiment que des sucres, des sucres lents ou des sucres rapides qui font qu'ils ne traitent pas cette problématique de l'obésité.

Je le dis, cette ressourcerie a juste coûté au contribuable départemental, et donc à nous, 800 000 euros.

Lorsque j'ai demandé un partenariat financier et une participation financière, on m'a dit : « *Oui, oui, on va vous accompagner... plus tard* ». Résultat, le Département a engagé 800 000 euros. Maintenant, ça nous coûte à peu près 180 000 euros de fonctionnement par an. On me dit : « *On va venir, on va vous aider, on va y participer* ». Au moment où nous nous parlons, effectivement, nous sommes les seuls, la seule collectivité qui contribue à donner et à faire distribuer sur l'ensemble du territoire départemental quelque chose pour lutter contre l'obésité.

C'est bien d'interpeller et à raison, à raison ! C'est bien aussi dans les

autres collectivités de rappeler qu'il y a des dispositifs et que pour lutter contre un dispositif et notamment sur l'obésité et l'obésité des enfants, il faut à la fois être en adéquation entre l'expertise des lieux où cette obésité est la plus prégnante et la réponse à y apporter et si possible faire en sorte qu'on multiplie une aide de cette nature-là.

Je crois que c'est ça sur lequel nous devrions nous pencher les uns et les autres.

J'ai interpellé notre collègue et ami Préfet, Laurent CARRIÉ sur ce sujet. L'Etat tente à répondre, mais insuffisamment, me semble-t-il sur ces sujets-là, il serait bien de mobiliser l'ensemble des collectivités notamment lorsqu'on s'adresse sur un segment qui est le plus prompt à toucher l'obésité infantile, notamment l'école primaire, parce que le Département sur la mise en place des repas dans les collèges a déjà réglé ce problème par les circuits courts, par des repas équilibrés, qui font qu'ils mettent l'obésité à distance. Voilà !

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI.

Monsieur BENFERS, vous avez déjà pris la parole sur ce rapport.

On passe au vote, s'il vous plaît.

Normalement, c'est une personne par groupe qui prend la parole, sinon on va rester jusqu'à 21 h 00, si vous souhaitez tous parler sur un rapport, ça va être un petit compliqué.

Madame BENAOUA.- Je tiens à rappeler qu'on est intervenu sur un sujet qui ne touchait pas à l'obésité, on a parlé de logement...

Madame BAREILLE.- On passe au vote. Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38437-DSSI- 22-045 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Il a fait beaucoup parler, mais il est adopté, c'est très bien merci.

Monsieur ROSSI, je vous laisse continuer.

RAPPORT N° 22-38357-DGAVPVPD- 22-046 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
Politique de la Ville - Programme DSU - Avenant à la convention 2018-81190.

Monsieur ROSSI.- C'est un avenant à la convention. Ce sont des modifications d'affectations financières. Il n'y a pas de remarques plus spécifiques que ça.

On peut souhaiter à la structure qui en est destinataire qu'elle arrive à trouver une installation la plus pérenne dans le lieu dédié. Rien de plus.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur ROSSI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nous sommes au 46.

Le rapport adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 22-38357-DGAVPVPD- 22-046 7S EST ADOPTE A
L'UNANIMITE.**

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant, c'est Madame MAKHLOUFI qui va nous le présenter.

RAPPORT N° 22-38424-DSSI- 22-047 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION -SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations -1ere répartition – approbation des conventions annexées.

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de subventions aux associations engagées sur notre territoire œuvrant contre la lutte contre les discriminations.

La Ville de Marseille a engagé une nouvelle politique de lutte contre les discriminations autour de trois axes stratégiques : l'éducation, la prévention et sécurité, et l'équité des territoires.

Après examen des dossiers, une première répartition des crédits de l'année 2022 d'un montant de 78 000 euros est soumise à notre approbation.

Notre secteur est concerné par l'association LA CRIATURA qui se voit octroyer une subvention de 4 000 euros pour le soutien aux ateliers de théâtre et d'écriture sur le thème du vivre ensemble, à destination des publics des quartiers prioritaires ou précaires.

Madame le Maire, je vous demande de soumettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame MAKHLOUFI.

Qui est contre ?

Monsieur BENFERS, c'est pour prendre la parole ou c'est pour voter ? Prendre la parole, d'accord.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de ce rapport pour rebondir sur les propos de Monsieur ROSSI. Quand on parle de soutien aux ateliers de théâtre, je vais saluer et souligner ses talents, je dirai d'acteur pour ne pas dire comédien. Chacun a ses compétences, Monsieur ROSSI. Vous avez la maîtrise de toutes les compétences des collectivités, vous le savez mieux que moi. M'interpeller en qualité de membre de la majorité municipale sur le fait qu'on devrait être en conjonction avec vous sur l'impact de la malnutrition sur nos jeunes alors que précédemment j'ai parlé des impacts...

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS quel est le rapport ?

Monsieur BENFERS.- Je vais finir, peu importe !

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS, pardon, cela est valable pour tous les élus du Conseil, s'il vous plaît !

Monsieur BENFERS.- Quand on parlait de logement, Madame ATIA, je vous rejoins complètement...

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS, je vous arrête encore une fois, nous avons changé de rapport, nous avons voté.

Monsieur BENFERS, s'il vous plaît, respectez le règlement ! Merci.

Monsieur BENFERS, respectez le règlement !

Monsieur BENFERS.- Quel règlement ? C'est vous qui dictez ce que nous avons à dire ?

Madame BAREILLE.- Oui, Monsieur BENFERS, effectivement, vous avez voté un règlement, je suis la police de l'Assemblée, il faut que vous preniez la parole en lien avec le rapport.

Monsieur BENFERS.- Le rapport parlait de soutien au théâtre et je souligne les talents d'acteur de M. ROSSI. Je m'arrête là, pour ne pas continuer dans cette mauvaise ambiance.

Je relève, une fois de plus que lorsque je parle des jeunes assassinés dans cette enceinte, on parle de tout autre chose et ça passe comme une lettre à la poste. Vous me direz, ça ne vous concerne pas vraiment. Merci. Je mets entre parenthèses Hayat ATIA dans mon propos. Merci.

Madame BAREILLE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

En lien avec le rapport ?

Monsieur OHANESSIAN.

Monsieur OHANESSIAN.- Merci mes chers collègues. Madame BAREILLE, merci de me donner la parole.

Je voudrais parler justement d'associations qui s'occupent de solidarité de

santé, d'inclusion et santé publique et de handicap, juste pour qu'on nous précise, s'il vous plaît, s'il y aurait une chasse aux sorcières organisée par la Mairie de secteur ou pas puisqu'il y a deux associations qui œuvrent dans ce sens...

Madame BAREILLE.- Monsieur OHANESSIAN, je pense que vous n'avez pas très bien compris non plus le lien avec le rapport. Je pense qu'on vous va donner une version du règlement. Ça va devenir compliqué maintenant.

Je vous demande de respecter le règlement sinon vous allez sortir !

Monsieur OHANESSIAN.- Ça concerne le rapport Madame. Il s'agit de l'association l'Ecole de la culture qui œuvre à Berthelot et il s'agit également de l'association Graine 2 Tournesols à qui on a dit qu'il fallait...

Madame BAREILLE.- Encore une fois, on ne parle pas de cette association, on parle de l'association LA CRIATURA.

Monsieur OHANESSIAN, je vous demande d'arrêter maintenant !

Monsieur OHANESSIAN.- Je note qu'il y a de l'autoritarisme, mais je m'arrête volontiers, Madame BAREILLE. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Vous pouvez le noter si vous le souhaitez. Respectez le règlement. Aujourd'hui, nous sommes sur le rapport 47, il s'agit de la subvention pour l'association LA CRIATURA.

Monsieur OHANESSIAN.- Merci de ne pas nous laisser nous exprimer.

Madame BAREILLE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous voulez prendre la parole Monsieur DUDIEUZERE ? Vous vous abstenez.

Monsieur DUDIEUZERE.- Oui.

Madame BAREILLE.- Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38424-DSSI- 22-047 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI, le rapport suivant. Merci.

RAPPORT N° 22-37949-DAS 22-048 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Avenants aux conventions de délégation de service public des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille - Approbation du nouveau règlement intérieur des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport est

l'avenant aux DSP et notamment aux Maisons Pour Tous. Ça Monsieur BENFERS vous en conviendrez, ça relève de la responsabilité municipale.

Monsieur BENFERS.- Je vous l'accorde.

Monsieur ROSSI.- Je suis ravi que vous me l'accordiez, c'est quand même un grand moment que M. BENFERS m'accorde quelque chose.

Et comme c'est quelqu'un de pertinent et qui a lu le contenu du rapport, il ne lui a pas échappé que dans le chapitre IV, notamment dans le cadre de la DSP où il siège, il est prévu une autorisation d'accueillir sous certaines conditions des opérations d'aide alimentaire ; à la commission de la DSP, vous êtes sur la liste. Vous avez été désigné. Vous n'y allez pas, mais vous avez été désigné.

L'autorisation d'accueillir sous certaines conditions des opérations d'aide alimentaire.

Monsieur BENFERS.- (*Inaudible, propos hors micro*) dans son mandat, entre vous et moi on va avoir de drôles de surprises, je vous le dis. (*Inaudible, propos hors micro*)... les responsabilités que je n'assume pas entièrement.

Monsieur ROSSI.- Je continue.

Monsieur BENFERS.- Je vous en prie. Soyez honnête dans vos propos.

Monsieur ROSSI.- Que vous m'en priiez ou pas, ça ne change rien, Monsieur BENFERS.

Autorisation d'accueillir sous certaines conditions des opérations d'aide alimentaire. Vous avez bien compris ce que j'ai dit ? Je ne répète plus c'est bon ?

Autorisation d'accueillir – il faut répéter souvent avec vous – sous certaines conditions des opérations d'aide alimentaire. Ça rapporte au rapport précédent notamment sur la problématique de lutte contre encore une fois l'obésité infantile.

Et là, dans le cadre de la DSP, vous autorisez sans la moindre mise en conformité, notamment sur, encore une fois, la chaîne du froid, la problématique liée à l'obésité, la distribution alimentaire, que des lieux dédiés accueillent dans des conditions spartiates, celles et ceux qui sont les destinataires. Je vous le dis, le rapport qui est le suivant, est aux antipodes du rapport précédent. Il est quasiment antinomique par rapport à ce rapport-là. Je vous le dis. Encore une fois, nous allons être des réceptacles de lieux où on va mettre du riz, des pâtes, du sucre à disposition malheureusement, de celles et ceux qui sont les plus fragiles et on ne traitera pas, une fois de plus, la problématique liée.

Quant au choix qu'a fait l'école de Saint-Just, c'est vrai que Saint-Just est en QPV ; c'est vrai qu'on sent bien que c'est quand même l'endroit où il y a le plus fort taux d'obésité et de difficultés inhérentes à l'obésité infantile. Ce n'est pas très sérieux pour avoir une cartographie d'un des plus grands territoires de Marseille, si nous avons eu à choisir un ou deux sites, nous l'aurions mis sûrement dans des endroits où l'obésité infantile fait des ravages et où la pauvreté elle-même est inscrite

longuement, mais ça n'intéresse pas grand monde, ce qui intéresse c'est effectivement dire des situations de polémique qui n'ont rien à voir d'ailleurs, ni avec le contenu, ni avec le fond, ni avec la forme des rapports pour une raison très simple, c'est que tout le monde se fout de ces rapports, ici, et tout le monde est venu pour une partie d'entre eux parler de tout autre chose.

C'est un avis très favorable, sauf sur le point n° 4.

Madame BAREILLE.- C'est noté Monsieur ROSSI. Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-37949-DAS 22-048 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- On passe maintenant au sport, Monsieur BETTIRA.

RAPPORT N° 21-37601-DAVEU – 22-049 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES
EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - Réhabilitation des centrales de
traitement de l'air, de l'accueil et des bassins des piscines municipales de type
caneton.

Monsieur BETTIRA.- Bonjour. Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de travaux de réfection des CTA (Centrales de Traitement d'Air) des bassins et accueil des piscines suivantes : La Castellane, Pont de Vivaux, Busserine, Louis Armand. Les installations des CTA mises en place dans les années 1970 dans les piscines municipales de type caneton ne permettent plus de garantir les échanges d'air requis dans les établissements notamment pendant les variations des températures extérieures.

La vétusté des installations existantes engendre, de plus, des difficultés pour trouver des pièces d'origine lors des réparations.

Des travaux de réfection des CTA bassins et accueil des piscines précitées doivent donc être envisagés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre cette délibération suivante : l'approbation.

Madame le Maire, je vous demande de soumettre au vote ce rapport.

Madame BAREILLE.- Monsieur SOLER.

Monsieur SOLER.- Pour information, les travaux d'amélioration des piscines citées sont de l'ordre de 2,4 millions d'euros. Depuis plusieurs années nos piscines subissent un manque d'investissement. Aujourd'hui, elles ne sont clairement pas à la hauteur de la deuxième ville de France ; en comparaison Lyon en possède

4 fois plus.

Ensuite, nous souhaitons remercier la municipalité pour son initiative permettant d'améliorer l'apprentissage de la nage pour les enfants, notamment avec le dispositif « J'apprends à nager » qui est en place depuis plus de deux ans, et qui a permis lors des dernières vacances scolaires à plus de 800 enfants d'apprendre la nage.

La municipalité va instaurer pour ces piscines, à compter du 1er juillet, la gratuité des entrées pour les enfants de moins de 12 ans et un tarif de 1,5 euro pour les enfants compris entre 12 et 16 ans.

Ce dispositif est évalué à 80 000 euros. Merci.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 21-37601-DAVEU – 22-049 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Pour le rapport suivant, Madame PAINEAU, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38198-DAS – 22-050 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation des nouveaux tarifs des activités proposées dans la Maison Pour Tous Saint-Barthélémy et conditions d'utilisation de la salle polyvalente 2 et des extérieurs le samedi.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire. Ce rapport a pour objet l'approbation de la grille tarifaire relative aux activités proposées dans la Maison Pour Tous Saint-Barthélémy et les conditions d'utilisation de la salle polyvalente n° 2.

Par délibération, le Conseil Municipal a, dans le cadre de la convention de délégation de service public, confié à l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations la gestion et l'animation de la Maison Pour Tous Saint-Barthélémy.

L'article 6.2 de cette convention stipule que la fixation des tarifs des activités proposées aux usagers est de la compétence de la Ville de Marseille, que les tarifs sont toutefois arrêtés par la Ville de Marseille sur proposition du délégataire, que tout projet de modification devra être transmis au délégant au plus tard le 31 mars pour une application au 1er septembre et que la tarification doit être adaptée de manière à permettre l'ouverture des activités à tous les habitants de la zone de vie sociale.

En application de ces dispositions, le délégataire a informé la Ville de
MAIRIE DU 7^{ÈME} SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 21 juin 2022

Marseille de son souhait de modifier les tarifs des activités pour la Maison Pour Tous Saint-Barthélémy qui lui a été confiée, et a joint à sa demande le projet de la nouvelle grille tarifaire. Il a motivé cette modification par une volonté d'instaurer des tarifs plus adaptés et de mettre en place de nouvelles activités afin de prendre en compte davantage la réalité socio-économique des habitants du territoire concerné et mieux répondre à la demande des usagers.

Cette nouvelle tarification renforce la politique tarifaire à vocation sociale déjà existante qui s'appuie en partie sur les quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales 13.

Enfin, la MPT met à disposition sa salle polyvalente n° 2 (d'une capacité d'accueil maximale de 110 personnes) au lieu de la n° 3 auparavant, pour l'organisation de fêtes conviviales à destination des familles issues de la zone de vie sociale de la MPT, en échange d'une participation financière aux frais de gestion de l'équipement.

Après instruction par les services de la Ville de Marseille et prise en compte par le délégataire des observations du délégant, il ressort que la proposition du délégataire devrait être plus adaptée aux facultés contributives des usagers de la MPT concernée et, dès lors, faciliter l'accès des habitants au service public.

La nouvelle grille tarifaire jointe à vos rapports entrerait en vigueur le 1er septembre 2022 et se substituerait, dans la MPT concernée, à la précédente grille tarifaire.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38198-DAS – 22-050 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Madame LASTRAYOLI pour le rapport 51.

RAPPORT N° 22-38444-DPETE – 22-051 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE NATURE EN VILLE ET
ECOCITOYENNETE - DIRECTION GENERALE ADJOINTE TRANSFORMER NOS
PRATIQUES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Intégration des deux
relais-nature la Moline et Saint Joseph au sein du Service Nature en Ville et
Ecocitoyenneté.

Madame LASTRAYOLI.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la reprise en régie directe des deux relais-nature, Saint-Joseph (14ème) et la Moline (12ème), dans le cadre d'un service public administratif au sein

des services de la Ville Marseille et le recrutement, à ces fins, de coordinateurs pédagogiques et d'animateurs.

La Ville de Marseille a décidé en 1980 de créer des fermes pédagogiques et des relais-nature. Nous avons sur notre secteur le relais-nature Saint Joseph, 64 boulevard Simon Bolivar, 14ème arrondissement.

Les relais-nature sont des équipements dont la gestion et l'animation ont été historiquement confiées à des associations *via* une délégation de service public.

Ce mode de gestion n'apparaît plus aujourd'hui comme le mieux adapté pour les relais-nature, compte tenu de l'appréciation du niveau de risque pris par le délégataire.

La convention de délégation de service public arrivant à échéance le 26 août 2022 pour Saint-Joseph, il s'avère utile d'en redéfinir les modalités de gestion.

Il a ainsi été soumis à l'avis du Comité Technique l'intégration de ces relais nature au sein des Services municipaux.

En cas d'accord express de leur part, les salariés seront recrutés par la Ville en qualité de contractuels de droit public.

Le relais-nature Saint-Joseph emploie actuellement :

- 2 salariés en CDI : une coordinatrice à temps plein et un animateur nature à temps partiel,
- 3 animatrices en CDD (parcours emploi compétence) de 20 ou 21 heures par semaine dont un seul se poursuit au-delà du terme de la DSP.

Les moyens humains nécessaires à une offre de services comparable à celle qui est actuellement proposée correspondent à 3 équivalents temps plein.

Dans ce cadre, et afin de permettre le transfert de ces agents, sous réserve de leur accord quant à la proposition de recrutement qui leur sera faite, il est nécessaire de créer des emplois permanents nécessaires à cet effet.

Il est donc proposé de créer les emplois suivants :

- un coordinateur pédagogique correspondant au grade d'animateur en CDI à temps complet,
- un animateur à l'éducation à l'environnement et au développement durable correspondant au grade d'adjoint d'animation en CDI à temps complet,
- un animateur à l'éducation à l'environnement et au développement durable correspondant au grade d'adjoint d'animation en CDD à temps complet.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame LASTRAYOLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38444-DPETE – 22-051 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Monsieur GALTIER je vous laisse présenter le rapport concernant la fourrière. Merci.

RAPPORT N° 22-38433-DGAJSP – 22-052 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - Renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile municipale - Lancement de la procédure.

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un renouvellement de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale. Les deux sites se trouvent dans le 14ème arrondissement l'un pour la préfourrière, boulevard du Capitaine Gèze et le second, boulevard de la Louisiane.

Le Conseil Municipal a approuvé en 2018 la désignation de la société Enlèvement Gardiennage Service en qualité de délégataire de service public, cette convention conclue pour une durée de cinq ans arrive à échéance.

Il s'agit comme mission, hors activité de police, d'enlever, de transporter les véhicules sur réquisition des forces de police (7J/7 et 24h/24), de stocker, de gardiennage, et de restituer ou de détruire, ou de vente, ainsi que l'entretien des biens et les matériels mis à disposition du délégataire.

Afin de ne pas interrompre le service public, il est proposé de relancer la procédure de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

Madame le Maire, il faut mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur GALTIER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38433-DGAJSP – 22-052 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Madame FURFARO, pour le rapport 53.

RAPPORT N° 22-38407-DSSI – 22-053 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'intégration - Libéralités et Hors Libéralités -1ère Répartition 2022.

Madame FURFARO.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet, une première répartition de subventions libéralités et hors libéralités au titre des crédits de l'année 2022 pour un montant de 450 000 euros.

Sur les 13ème et 14ème arrondissements, la Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours populaire est concernée par les subventions libéralité à hauteur de 10 000 euros et de 40 000 euros.

Je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FURFARO.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38407-DSSI – 22-053 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 54 a été retiré.

Rapport 55, Madame FALEK.

RAPPORT N° 22-38273-DF – 22-055 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SA d'HLM 3F Sud - Le Merlan PLUS - Construction de 35 logements sociaux dans le 14ème arrondissement.

Madame FALEK.- Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la garantie d'emprunt de la Ville de Marseille à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 002 772 euros que la Société 3F Sud se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de l'ensemble immobilier « Le Merlan » comprenant 35 logements locatifs sociaux situés 95-97 avenue du Merlan dans le 14ème arrondissement.

Cette opération dont le montant prévisionnel s'élève à 5 905 812 euros est financée par un emprunt de 4 002 772 euros proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville de Marseille à hauteur de 50 % et de la Métropole Aix-Marseille Provence à hauteur de 50 %.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous êtes pour ? Très bien.

Le rapport est rejeté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38273-DF – 22-055 7S EST REJETE

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport suivant Madame FALEK ? Je vous laisse poursuivre s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38260-DF – 22-056 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Saint-Just/Parc des Chartreux - Acquisition et amélioration d'un logement PLAI dans le 13ème arrondissement.

Madame FALEK.- Ce rapport a pour objet la garantie de la Ville de Marseille à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 48 195 euros que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement social situé « Parc des Chartreux » 61, avenue de Saint-Just dans le 13ème. Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 115 585 euros, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme doit contracter un emprunt de 48 195 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville de Marseille à hauteur de 50 % et de la Métropole Aix-Marseille Provence à hauteur de 50 %. Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté.

LE RAPPORT N° 22-38260-DF – 22-056 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, Madame ATIA, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38279-DF – 22-057 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SA d'HLM LOGIREM - Les Hauts de Massalia - Acquisition et amélioration de 10 logements sociaux dans le 14ème arrondissement.

Madame ATIA.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la garantie par la Ville de Marseille à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 786 555 euros que la Société LOGIREM se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration d'une résidence dénommée « Les Hauts de Massalia » comprenant 10 logements collectifs sociaux PLAI situés 4 chemin des Bessons dans le 14ème arrondissement.

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 282 839 euros, la Société LOGIREM doit contracter un emprunt de 786 555 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville à hauteur de 50 % et de la Métropole Aix-Marseille Provence à hauteur de 50 %.

Au vu de notre position concernant les logements sociaux, nous voterons contre Madame le Maire.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame FALEK.- Je ne participe pas au vote.

Madame BAREILLE.- Tout à fait, Madame FALEK, vous ne participez pas au vote, on le note.

Merci Madame ATIA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est rejeté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38279-DF – 22-057 7S EST REJETE.

Madame BAREILLE.- Monsieur BRUMENT pour le rapport 58.

RAPPORT N° 22-38427-DJ – 22-058 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Approbation du règlement des accueils périscolaires et de ses dispositions particulières relatives à la garderie du matin et aux animations du soir ainsi que leurs tarifs.

Monsieur BRUMENT.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du règlement des accueils périscolaires et de ses

dispositions particulières relatives à la garderie du matin et aux animations du soir ainsi que leurs tarifs.

La Ville de Marseille s'est engagée depuis la rentrée 2021-2022 à améliorer la qualité de l'offre périscolaire.

À ces améliorations, il convient d'ajouter une évolution conséquente pour les familles concernant les tarifs et les modalités d'inscription.

Jusqu'à présent les familles devaient inscrire leur enfant sur la base d'un forfait de quatre jours par semaine, quel que soit le nombre de jours réellement fréquentés.

Pour la rentrée 2022-2023, les familles pourront inscrire sur le portail Superminot leur enfant sur un forfait d'un, deux, trois ou quatre jours par semaine. Les tarifs correspondront ainsi au nombre de jours fréquentés par les enfants et la tarification de ces activités ne sera pas modifiée.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Merci Monsieur BRUMENT.

Madame BOUKRINE.

Madame BOUKRINE.- Pour compléter les propos de M. BRUMENT concernant ce rapport, il existe une nouvelle grille tarifaire sur le site Superminot qui permet aujourd'hui aux familles, même avec les revenus les plus modestes de bénéficier de ces services d'accueil périscolaire, jusqu'alors ils n'avaient pas les moyens de les payer, ils n'osaient même pas en faire la demande. C'est une avancée à ce niveau-là et je m'en réjouis pour les habitants du 13-14.

Par ailleurs, la nouvelle municipalité s'engage sur cette formule de cette nouvelle grille tarifaire à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation même en cette période d'inflation. C'est une très bonne nouvelle pour notre secteur également où on compte nombre de familles important avec un seuil de pauvreté au-dessus de la moyenne au niveau de la commune.

Dans notre secteur, nous avons listé 25 écoles maternelles et 21 écoles élémentaires qui bénéficient de ce service d'accueil périscolaire qui sont réparties de cette façon.

Sept écoles maternelles dans le 13ème contre neuf écoles dans le 14ème.

13 écoles élémentaires dans le 13ème contre dix écoles dans le 14ème.

Je ne sais pas à quoi est due cette disparité sachant qu'il y a un nombre important d'écoles également dans le 14ème, peut-être au nombre de demandes, vous avez peut-être la réponse à cela, je ne sais pas.

A titre d'information, sur notre secteur, nous avons deux associations qui interviennent sur ces temps périscolaires, je note l'association Synergie Family et

FAIL 13 qui sont connues et qui travaillent ; FAIL 13 est très connue, est plus ancienne et Synergie Family qui est récente sur notre secteur. On va attendre de voir quels sont les résultats de ces animations périscolaires parce que nos enfants au-delà du fait que les tarifs sont abordables aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir, pour nos enfants, des animations de qualité avec des intervenants pour lesquels nous aurons vérifié au préalable leur valeur morale, etc., parce qu'il y a eu aussi des débordements sur ces temps solaires par le passé.

Merci beaucoup.

Madame BAREILLE.- Très bien Madame BOUKRINE, écoutez, je pense que vous pouvez peut-être poser vos questions à la majorité de la Ville, puisqu'il semblerait que vous ayez leurs éléments de langage. Je pense que vous communiquez ensemble. N'hésitez pas à leur poser ces questions. Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38427-DJ – 22-058 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 59, Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38457-DJ – 22-059 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque - Approbation de conventions - Exercice 2022.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque et l'approbation des conventionnements afférents à ces subventionnements.

Dans le cadre d'une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône en collaboration avec l'Etat soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations et fédérations qui développent des ludothèques prioritairement au sein des équipements d'animation sociale. En tant que voie d'accès au savoir et à la culture, l'espace ludothèque a pour vocation d'offrir un lieu de vie inspirant pour l'ensemble des enfants et de permettre un libre accès à l'information, aux œuvres d'imagination, à la découverte de la vie.

Le montant de la subvention de la Ville de Marseille par ludothèque, fixé conjointement avec la CAF des Bouches-du-Rhône, est équivalent, pour 2022, à un montant de 9 600 euros par ludothèque, pour 16 structures réparties sur le territoire, pour un montant total de l'aide accordée au soutien des projets de ludothèque à 153 600 euros au titre de l'année 2022, outre le financement d'un acompte de 2 880 euros a déjà été accordé pour quatre de ces 16 projets, dans le cadre de

l'acompte aux projets d'ALSH voté au titre de 2022, par délibération du 17 décembre 2021, pour un montant de 11 520 euros.

Une répartition de crédits de 142 080 euros, récapitulée dans le tableau ci-après, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire, je vous demande de soumettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU.

Qui est contre ?

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Une précision technique, vous parlez de 16 structures réparties sur le territoire, mais là nous sommes en Conseil d'Arrondissements, pas en Conseil Municipal.

Je me permets de faire remarquer qu'a priori, il n'y a pas 16 structures qui concernent notre arrondissement.

Madame BAREILLE.- C'est trois structures comme vous avez pu le lire dans le rapport. Tout à fait.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38457-DJ – 22-059 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Le rapport suivant, le numéro 60, Madame AYCARD, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38186-DAS – 22-060 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes - 1ère répartition 2022.

Madame AYCARD.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes et l'approbation des conventionnements afférents à ces subventionnements.

Après examen des dossiers de demande de subventionnement, il est proposé une première répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant global de 44 000 euros.

Parmi les subventionnements proposés, l'association Céramistes et Artistes Lilith du secteur est concernée par une subvention de 2 000 euros.

Nous répondrons favorablement, parce que cette association pratique son activité culturelle sur le thème de la céramique et du droit des femmes. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38186-DAS – 22-060 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport 61, Monsieur BETTIRA, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38385-DAVEU – 22-061 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES
EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES
BATIMENTS NORD - Extension et réaménagement des locaux associatifs du Club
Athlétique Gombertois - 7 chemin des Mourets - 13ème arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux - Financement.

Monsieur BETTIRA.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme relative aux études et travaux d'extension et de réaménagement des locaux associatifs du Club Athlétique Gombertois, situé 7 chemin des Mourets, 13ème arrondissement, pour lesquels une réfection des locaux du rez-de-chaussée ainsi qu'une mise hors d'eau et hors d'air de ceux situés en étage, s'avèrent nécessaires.

Pour mémoire, le site est actuellement composé d'un bâtiment de 352 m², d'une terrasse de 32 m² et d'une cour d'environ 250 m². Les bureaux de l'association occupent actuellement le rez-de-chaussée sur une surface d'environ 200 m².

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme, Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2022, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 270 000 euros.

Madame le Maire je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BETTIRA.

Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Merci. Mes chers collègues, Madame le Maire, j'ai envie de dire enfin, enfin une majorité qui s'intéresse à Château-Gombert à force de dire que c'est un village où il se passe des choses et où les gens sont privilégiés, on en arrive à une extrémité où ce club était vraiment dans un état lamentable, à savoir je vous passe les détails, les rats, les locaux en décrépitude, les dangers pour les enfants, etc.

À travers ce rapport, je voudrais remercier Eric MERY, le délégué au Patrimoine et l'Adjoint au Sport Sébastien JIBRAYEL qui ont prêté une oreille plus qu'attentive pour faire en sorte que des travaux puissent être initiés pour ce club qui fête, je le précise ici, son centenaire samedi prochain au Stade de Gombert.

C'est une grande satisfaction à titre personnel. Merci.

Madame BAREILLE.- Monsieur PETIT.

Monsieur PETIT.- Madame le Maire, mes chers collègues, étant un ancien commerçant de Château-Gombert, je me réjouis, moi aussi, de ce qui va être fait à Château-Gombert et c'est très bien.

J'aimerais juste attirer l'attention de nos deux élus du Printemps Marseillais sur un équipement qui nous a été transféré l'année dernière, il s'agit d'un magnifique terrain de boules aux Olives. Un terrain qui devrait normalement faire le bonheur de nos habitants si seulement il nous avait été livré complet. Nous transmettre un équipement c'est bien, mais nous le transmettre terminé, c'est mieux. En guise de lieu de vie, une dalle de béton de 30 m². Nous sommes donc obligés d'y interdire l'accès par mesure de sécurité. Je n'apprendrai à personne que ces lieux sont souvent les seuls endroits où peuvent se retrouver, se distraire, s'évader... se retrouver après avoir traversé des années de Covid, surtout pour certains habitants qui vivent dans de petits appartements HLM à proximité.

Je vous demande mes chers collègues du Printemps Marseillais votre appui à la demande que nous allons transmettre à la Mairie Centrale pour que cet équipement puisse être enfin achevé et que les habitants puissent enfin en profiter. Merci.

Madame BAREILLE.- Monsieur RAVIER.

Monsieur RAVIER.- Merci Madame le Maire, chers collègues. Monsieur BOSQ se félicite et nous nous félicitons tous qu'enfin les locaux qui abritent le club de Château-Gombert bénéficient de la bienveillance de la Mairie Centrale. Mais peut-être que, peut-être que les années précédentes, la Direction du club, pour ne pas dire son Président n'avait pas les compétences, les qualités nécessaires pour convaincre la municipalité de se pencher sur ces équipements ô combien dégradés. Peut-être que désormais nous avons une équipe plus sérieuse, plus indépendante politiquement, et qui prend à cœur l'intérêt de ceux qui pratiquent ce sport.

Vous avez évoqué Monsieur BOSQ, vous avez utilisé le terme « enfin ». Tout n'a pas été noir durant ces dernières années concernant le club de Château-Gombert. J'ai pour souvenir son Président qui était venu me voir alors que j'étais le Maire de ce secteur pour me demander d'intervenir sur ce qui était alors un véritable terrain vague, qui était derrière la station-service et face au club.

Cette personnalité, ce Président du club m'avait demandé d'en faire un stade, et c'est ce que nous avons fait. Cela avait coûté aux contribuables Marseillais 500 000 euros. Il n'a pas fallu attendre l'inauguration pour que déjà des morceaux de synthétique soient découpés et volés, pour l'anecdote.

Vous vous rappelez Monsieur BOSQ vous m'aviez, vous m'aviez demandé de faire un geste ; ce geste nous l'avons fait que vous avez, bien sûr, oublié puisque quelques mois après, vous invitiez M. MIRON à l'occasion du loto du club pour ensuite rejoindre cette équipe, pour ensuite en rejoindre une autre. A force de mélanger politique et associatif, c'est l'association en question qui finit par en pâtir. Et donc, les utilisateurs, les sportifs qui eux n'ont rien à voir. Manifestement aujourd'hui, il y a une équipe dirigeante qui doit être plus concentrée sur son action sportive que sur son ambition personnelle et politique, et cela donne ce résultat ce dont nous nous réjouissons tous.

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de l'interpellation de notre collègue M. Marc PETIT pour vous répondre. Bien sûr qu'il est vrai qu'un équipement qui soit opérationnel et remis à votre disposition c'est l'idéal. Mais, si vous n'avez pas les moyens de finir ce qui a été accompli, vous avez la liberté de refuser cet équipement, surtout que je m'interroge, lorsque je consulte le site de la Mairie, je vois des rénovations de bouledromes aux Olives, rénovation de bouledromes à La Bégude.

Je m'interroge plutôt sur la ventilation des budgets et à quoi ils sont destinés. La Mairie Centrale n'a pas vocation à équilibrer le budget de la Mairie de secteur.

J'irai au-delà de cela, je vous avais interpellé, les uns et les autres, lorsque le budget nous a été présenté, à l'heure du numérique où dans le budget de la Mairie du 13-14 nous avons eu 180 000 euros destinés aux prospectus et je ne sais quel agenda.

Je vous propose de revoir la ventilation de votre argent pour mettre aux normes cet équipement et si ce n'est pas le cas, je ne vous fais pas un appel du pied, vous avez la totale liberté de le remettre en Mairie Centrale ou au Service du Patrimoine. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS, encore une fois, les gros travaux relèvent de la Mairie Centrale *via* la programmation des équipements. Vous savez encore une fois les budgets limités que nous avons en Mairie de secteur. Nous demandons juste que les travaux initiés par la Mairie Centrale soient aboutis, ce qui est un petit peu dommage ; c'est bien de commencer, il faut également finir.

Vous avez été présent lorsque nous avons présenté le budget de la Mairie de secteur et vous voyez bien qu'une forte part est allouée à l'entretien des équipements qui nous sont transférés. C'est un budget qui est en hausse chaque année. Mais encore une fois, vous connaissez les moyens que sont les nôtres. Il est important que nous puissions marcher ensemble avec la Mairie Centrale. Et encore une fois pour faire profiter pleinement ces équipements aux habitants. Ils le méritent.

Merci Monsieur BENFERS.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38385-DAVEU – 22-061 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Monsieur BRUMENT, je vous laisse poursuivre avec le rapport n° 62.

RAPPORT N° 22-38387-DAVEU – 22-062 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES
EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES
BATIMENTS NORD - Crèche du Canet - Travaux de confortement structurels - 12,
traverse de la Mère de Dieu - 14ème arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Monsieur BRUMENT.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme relative aux travaux de confortement structurel de la Crèche du Canet, laquelle a subi ces derniers mois d'importants désordres structurels.

Des travaux de mise en sécurité d'urgence ont été immédiatement engagés. Aujourd'hui il est nécessaire d'entreprendre les travaux de confortement avec notamment la consolidation des fondations et la reprise intérieure des fissures.

Pour mener cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'Autorisation de Programme, Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, à hauteur de 180 000 euros pour les études et pour les travaux.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BRUMENT.

Monsieur YATSOU.

Monsieur YATSOU.- Madame BAREILLE, depuis le début de ce Conseil, vous avez un comportement exécrable. Vous essayez d'étouffer l'opposition, je vous invite à lire les textes qui régissent votre démocratie...

Ici, il y a une opposition !

(Discussions croisées).

Monsieur YATSOU.- Vous ne voulez pas prendre vos responsabilités !

Madame BAREILLE.- Monsieur YATSOU, c'est la dernière fois. Si vous continuez, vous allez sortir.

Monsieur YATSOU.- Je ne sortirai pas ! J'interviens sur le rapport !

Madame BAREILLE.- C'est la dernière fois Monsieur YATSOU !

Monsieur YATSOU.- C'est la dernière fois pour vous surtout, parce que vous ne voulez pas entendre ce que nous avons à dire et vous allez devoir vous habituer à avoir une opposition.

Madame BAREILLE.- Travaillez pour le secteur Monsieur YATSOU, et arrêtez d'être haineux, ça vous rend malade !

Monsieur YATSOU.- Il n'y a pas de haine, je vous dis simplement que vous n'avez pas le droit de couper la parole à l'opposition sous prétexte que ça ne vous plaît pas.

Quand on est parent et qu'on lit ce genre de rapport... quand on lit ce rapport et qu'on est parent, on est vraiment en droit d'être révolté. On parle de danger immédiat et de surveillance... Oui, vous vous donnez en spectacle comme d'habitude, on en a l'habitude.

Madame ATIA.- (*Intervention hors micro*)

Madame BAREILLE.- Laissez parler Monsieur YATSOU, laissez-le s'exprimer sur le rapport.

Monsieur YATSOU.- On parle de danger immédiat et de surveillance de fissures dans une crèche qui accueille des enfants. C'est une preuve de plus de l'état inquiétant dans lequel certaines structures de notre secteur se trouvent et c'est extrêmement inquiétant.

Les besoins de travaux ne manquent pas et d'ailleurs nous tenons à vous redemander de nouveau, à la Mairie de secteur, une transparence sur les travaux effectués dans les structures qui en ont besoin.

Pour avoir assisté à des conseils d'école, nous avons pu remonter quelques besoins urgents de travaux pour lesquels nous n'avons pas eu de retour de votre part. Un exemple simple et concret, l'école de La Solidarité sur laquelle il y a des fuites au niveau de la toiture. Qu'en est-il de ce dossier ? Je vous ai interpellé en novembre 2021 et toujours pas de réponse, toujours pas de travaux.

Ne nous dites pas qu'il n'y a pas d'argent dans cette Mairie de secteur, nous avons vu dans le dernier Conseil d'Arrondissements qu'il y avait des moyens que vous laissiez dormir et vous le savez, c'est écrit noir sur blanc. Connaissant votre tendance à communiquer même lorsque vous ne faites rien ou pas grand-chose...

Madame BAREILLE.- Ne vous éloignez pas du rapport Monsieur YATSOU.

Monsieur YATSOU.- ...doit-on en déduire que vous n'effectuez pas les travaux dans les lieux qui en ont besoin. Nous avons vu que vous aviez, par exemple, remplacé quelques ampoules à Château-Gombert pour permettre à des boulistes de jouer tard dans la soirée, ce dont nous nous réjouissons bien évidemment. Lorsque je vois l'état de certaines structures qui relèvent de votre responsabilité sur le secteur, j'en appelle à votre sens des priorités.

Madame BAREILLE.- Monsieur YATSOU, je pensais pourtant que vous compreniez vite les choses et quand vous avez pris votre mandat, vous avez compris quelles étaient les compétences des différentes collectivités. Vous m'accusez aujourd'hui de ne pas faire de travaux dans des écoles. Dois-je vous rappeler que les écoles dépendent de la Ville.

Par contre, il est vrai que les boulodromes sont des équipements qui nous sont transférés, donc là, effectivement les éclairages relèvent de ma compétence. Oui, effectivement, je fais les travaux.

Monsieur YATSOU, je vous invite à essayer de comprendre comment cette Mairie de secteur fonctionne et surtout à concentrer votre énergie pour nos habitants. Merci Monsieur YATSOU.

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

LE RAPPORT N° 22-38387-DAVEU – 22-062 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Monsieur BETTIRA, je vous laisse poursuivre avec le rapport n° 63.

RAPPORT N° 22-38397-DAVEU – 22-063 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES
EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES
BATIMENTS NORD - Stade Canet Floride - Modernisation des installations actuelles,
boulevard Danielle Casanova - 14ème arrondissement - Approbation de l'affectation
de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. Financement.

Monsieur BETTIRA.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme relative aux études et travaux visant à la modernisation des installations du Stade Canet Floride, au boulevard Danielle Casanova.

La Ville de Marseille souhaite engager le projet de modernisation du Stade du Canet Floride, situé dans le 14ème arrondissement de Marseille. La nature des travaux comprend :

1) La réfection du Stade de Football en catégorie 5 :

Ces travaux porteront sur la création d'une aire de compétition, d'une superficie d'environ 7 000 m² avec le remplacement du stabilisé par un gazon y compris le drainage et le réseau pluvial, le traçage, la réfection de l'arrosage, la modernisation de l'éclairage avec le remplacement de 4 mâts ainsi que la pose de projecteurs Led, la reprise des clôtures, des pare-ballons et des portails.

2) L'extension et la réfection des vestiaires :

Une zone pour les joueurs sera créée ainsi qu'une autre réservée aux arbitres, regroupant vestiaires, sanitaires et douches.

3) La création d'un parking public.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'Autorisation de Programme, Mission Sport, Nautisme et Plages, année 2022, relative aux études et aux travaux à hauteur de 1 970 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BETTIRA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

LE RAPPORT N° 22-38397-DAVEU – 22-063 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport n° 64, Madame FURFARO.

RAPPORT N° 22-38187-DAS – 22-064 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ère répartition 2022.

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions aux associations d'intérêt social et des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et les associations bénéficiaires.

La Ville de Marseille souhaite aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, associations dites d'intérêt social. Il s'agit d'une proposition de première répartition des crédits de l'année 2022 pour un montant de 128 200 euros.

Notre secteur est notamment concerné par l'association Colinéo pour un budget de 800 euros et l'association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Malpassé pour un montant de 2 000 euros.

Je vous demande Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FURFARO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38187-DAS – 22-064 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Madame PAINEAU pour le rapport 65.

RAPPORT N° 22-38183-DAS – 22-065 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2022.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions aux associations agissant en faveur des Familles et des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et les associations bénéficiaires.

La Ville de Marseille souhaite aider certaines associations œuvrant en faveur des familles résidant dans notre cité. Il s'agit d'une proposition de première répartition des crédits de l'année 2022 pour un montant de 49 600 euros.

Notre secteur est notamment concerné par les associations suivantes :

C'est la même association pour deux projets différents. C'est Enfance et Famille d'Adoption des Bouches-du-Rhône, les subventions : une de 1 000 euros et une de 1 500 euros.

Je tiens à apporter une petite précision sur l'association : l'EFA13 appartient à la plus importante fédération nationale de familles adoptives, c'est un interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics en matière d'adoption.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38183-DAS – 22-065 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, Monsieur BRUMENT.

RAPPORT N° 22-38436-DE – 22-066 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - Attribution de subventions aux associations dans le cadre des Cités Educatives 2022 - Approbation de conventions.

Monsieur BRUMENT.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation des propositions de subventionnement au bénéfice d'associations intervenant dans le cadre des Cités éducatives 2022 et l'approbation des conventions s'y rapportant.

Un appel à projets a été lancé en février 2022 sur les Cités Educatives Marseille Centre-Ville, Marseille Malpassé Corot, Marseille Nord Littoral et Marseille Les Docks pour permettre aux associations de faire leurs propositions.

Dans ce cadre, 37 projets ont été retenus dont un certain nombre concernant la Cité Educative Malpassé Corot.

Ainsi seront votés essentiellement pour cette Cité Educative plus de 100 000 euros pour des associations œuvrant dans le domaine de la culture, des sports et de la petite enfance.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BRUMENT.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité, merci.

LE RAPPORT N° 22-38436-DE – 22-066 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport 67, Madame AYCARD.

RAPPORT N° 22-38219-DC – 22-067 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Secteurs Théâtre, Audiovisuel, Arts Visuels, Musique et Livre- Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Madame AYCARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions d'investissement dans les secteurs Théâtre, Audiovisuel, Arts visuels, Musique et Livre, ainsi que l'affectation de l'Autorisation de Programme et celle des conventions de financement conclues entre la Ville et les différentes associations bénéficiaires.

Dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leur projet, ce soutien se manifestant

par l'attribution de subvention pour des projets en investissement.

A ce titre, il est envisagé le soutien financier au bénéfice de plusieurs associations intervenant dans les divers domaines de la création, certaines présentes sur le territoire ou contribuant au rayonnement de la cité :

- Festival International de Cinéma de Marseille
- Alcime (Festival International Music & Cinéma à Marseille)
- Meditalents (Forums de Coproduction en Méditerranée)...

De nombreuses associations culturelles sont proposées au bénéfice du subventionnement dans le secteur du Théâtre, de l'Audiovisuel, de la Musique ou des Arts visuels, catégorie où nous remarquons Planete Emergence, association qui opère sur le quartier et qui a pour objet de développer un projet culturel de territoire qui associe la création artistique et la réflexion à des objectifs de cohésion sociale (fresques), dont les œuvres réalisées et les débats publics proposés visent à susciter les échanges de notre monde en mutation.

S'agissant de subventions d'investissement, elles ne sont pas rattachées à la réalisation d'une action spécifique et les montants des associations bénéficiaires figurent dans le projet du rapport.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38219-DC – 22-067 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Monsieur GALTIER je vous laisse poursuivre sur le numéro 68. Merci.

RAPPORT N° 22-38143-DAVEU – 22-068 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES
EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES
BATIMENTS NORD - Centre Social Agora Busserine - Aménagement et
déplacement de l'entrée du bâtiment situé rue Mattei dans le 14ème arrondissement
- Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme
relative aux études et travaux - Financement.

Monsieur GALTIER.- Merci Madame le Maire, chers collègues. Ce rapport a pour objet l'approbation de l'augmentation d'une affectation d'Autorisation de Programme pour les études et travaux d'aménagement de déplacement de l'entrée du bâtiment du Centre Social Agora Busserine situé rue Mattéi dans le 14ème

arrondissement. Pourquoi ? Parce qu'il faut parfaire des travaux sur des questions d'étanchéité, remédier à des désordres, dégradations qui ont amené à proposer une nouvelle augmentation de l'affectation de l'Autorisation de Programme à hauteur de 60 000 euros. On passe donc de 790 000 euros à 850 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération et nous soumettons donc ce rapport au vote.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur GALTIER, en espérant que nous n'aurons pas d'autres hausses.

Monsieur GALTIER.- C'est ce que nous espérons Madame le Maire.

Madame BAREILLE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38143-DAVEU – 22-068 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 69, Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38197-DAS – 22-069 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 3ème répartition 2022.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet d'autoriser, en faveur des centres sociaux et à un Espace de Vie Sociale à Noailles, le versement de subventions, dans le cadre d'une 3ème répartition sur le budget 2022, qui viendrait compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée et prolongée jusqu'en 2022 par délibération.

Sont concernés les équipements sociaux, et plus particulièrement ceux qui œuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille. L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants joints au rapport.

Le montant total de la dépense s'élève à 409 000 euros

Notre secteur est notamment concerné par les propositions suivantes – je vais vous citer les Centres Sociaux :

Saint-Jérôme/La Renaude, pour une 3^{ème} répartition de 10 000 euros ;

Sainte-Marthe/La Paternelle, 10 000 euros ;

Les Lilas, 12 000 euros ;

Saint-Joseph, 12 000 euros ;

Les Flamants, 10 000 euros ;

Val Plan/Bégudes, 11 000 euros ;

Malpassé, 10 000 euros ;

Frais Vallon, 12 000 euros ;

La Garde, 12 000 euros ;

Saint-Just/La Solitude, 13 000 euros ;

Saint-Gabriel/Canet/Bon Secours/Les Rosiers, 12 000 euros ;

Grand Canet, 10 000 euros ;

L'Agora, 13 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38197-DAS – 22-069 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Pour le rapport 70, Monsieur BETTIRA.

RAPPORT N° 22-38209-DS – 22-070 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2022 - Approbations de conventions - Budget primitif 2022.

Monsieur BETTIRA.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'une 2ème répartition sur le budget d'attribution de subventions aux associations sportives et des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et les diverses associations bénéficiaires.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour le bon fonctionnement ou l'organisation des manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Dans ce cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, il est proposé une deuxième répartition pour un montant global de 974 400 euros.

Notre secteur est notamment concerné par les propositions suivantes :

Avenir Gymnique des Pins, 8 000 euros ;

Comité Bouliste Départemental des Bouches du Rhône, 2 500 euros ;

Marseille VTT Passion, 2 500 euros ;

Athlétic Sport Busserine, 12 000 euros ;

Grand Saint-Barthélémy Omnisport, 4 000 euros ;

System D Group, 3 000 euros ;

Association Boxing Club de Saint-Jérôme, 5 000 euros ;

Rap’N Boxe, 12 000 euros.

Je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport au vote.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BETTIRA.

Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le rapport est adopté à l’unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38209-DS – 22-070 7S EST ADOPTE A L’UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38214-DC – 22-071 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d’une 2ème répartition au titre des subventions d’aide à la création 2022 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l’approbation d’une 2ème répartition sur le budget 2022 d’attribution de subventions d’aide à la création et des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et les diverses associations bénéficiaires.

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a voté un premier versement de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Il convient d’effectuer au profit des associations culturelles une deuxième répartition au titre des subventions d’aide à la création 2022. Le montant total de la dépense liée à cette deuxième répartition s’élève à 846 000 euros.

Parmi les propositions de subventionnements formulées, certaines concernent le 7ème Secteur, que les associations bénéficiaires y ont domicilié leur siège où qu'elles proposent des actions généralistes sur le tout Marseille ou sur notre secteur.

Il s'agit notamment du :

ROUDELET FELIBREN DE CHATEAU GOMBERT, 5 000 euros ;

PROVENCE MEMOIRE ET MONDE OUVRIER, 2 000 euros ;

CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL CANET BON SECOURS, 7 000 euros ;

LA CONFLAGRATION, 5 000 euros ;

MER ET COLLINE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL, 3 000 euros ;

ART CCESSIBLE, 5 000 euros ;

CENTRE D'ART EN MOUVEMENT, 4 000 euros ;

LA CRIATURA, 10 000 euros ;

POLYCHROMES, 2 000 euros ;

ELEPHANTE, 5 000 euros ;

LES OISEAUX PERCHES, 3 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Monsieur RAVIER.

Monsieur RAVIER.- Merci Madame le Maire, chers collègues, je vais sortir du rapport, mais ce n'est pas polémique, ce n'est pas conflictuel et c'est très rapide.

Je profite que nous abordions un rapport qui a trait à la culture pour vous interpellier sur le tableau de La Nativité. Je me suis rendu dans les Services l'autre jour, je suis passé par le grand escalier. J'ai remarqué que le tableau qui a été restauré, dont nous avons demandé la restauration et qui est exposé depuis quelques mois et qui, j'en suis sûr, fait l'admiration de tous ceux qui peuvent l'observer, j'ai remarqué que contrairement à ce qu'il était lors de son installation, il y a des sortes de coulures. J'ai imaginé que ça puisse être des griffures, je me souvenais lorsqu'il a été installé, ces griffures n'existaient pas. J'ai bien observé et j'ai vu qu'il y avait une petite croûte. On m'a expliqué qu'il s'agirait d'un pigeon qui se serait introduit, je ne sais pas si le pigeon a été dressé par la Fédération de la libre-pensée et des trois talibans de la laïcité qui auraient envoyé le pigeon pour dégrader ce magnifique tableau de La Nativité. Toujours est-il que j'ai trouvé fort dommage, en plus d'être dommageable, que cette merveille soit ainsi dégradée. Et je voulais simplement vous demander si vous aviez pu interpellier le CICRP (Centre de

Restauration du Patrimoine), s'ils avaient pu se déplacer, ce qu'ils en avaient pensé, si c'est récupérable, s'ils vont pouvoir faire les travaux nécessaires pour que cette dédicace naturelle soit levée. Merci.

Madame BAREILLE.- Je vous confirme Monsieur RAVIER que le nécessaire a été fait. Nous attendons, effectivement, que nous puissions réparer ce qui a été fait par des pigeons. Il est compliqué de lutter. Nous avons de nombreux pigeons qui aiment entrer dans cette mairie effectivement.

Monsieur OHANESSIAN Yannick.

Monsieur OHANESSIAN.- Merci Madame BAREILLE. Je vais poursuivre sans polémique et en restant dans le rapport.

Je voulais juste avoir une précision, au niveau de la culture, le Département est un partenaire très fort et que nous avons deux représentants suppléants des Conseillers Départementaux qui sont sur notre secteur – et je le regrette que M. ROSSI ne soit plus là. Je voulais avoir des précisions sur ce qui avait été une promesse de campagne de créer un grand Centre culturel dans notre secteur, notamment dans 14ème arrondissement, pour savoir où on en est de ce beau projet de grand Centre culturel sur ce secteur qui mérite d'avoir le meilleur pour la culture. Merci.

Madame BAREILLE.- Je vous propose que cette question soit posée en Conseil Départemental. Ici, c'est un Conseil d'Arrondissements. Excusez-moi, je ne siège pas au Département et je ne pourrais vous répondre à votre question.

Monsieur OHANESSIAN.- C'est juste parce que ça concerne notre secteur et on a des représentants au Département qui sont sur notre secteur, et qui concerne un Centre culturel pour le 13-14, dont M. SOLER, dont Mme PAINEAU et dont M. ROSSI.

Madame BAREILLE.- Voyez avec M. SOLER qui est suppléant, ou vous-même qui étiez directeur de campagne pendant ces élections départementales.

Monsieur OHANESSIAN.- Je ne siège pas au Département.

Madame BAREILLE.- Madame PAINEAU, vous souhaitez répondre à Monsieur OHANESSIAN. Je vous en prie.

Madame PAINEAU.- Monsieur OHANESSIAN, je vais vous répondre puisque je viens de récupérer, il y a quelque peu, votre délégation.

En effet, nous avons pour projet de faire un grand Centre culturel à Berthelot, mais vous y avez installé des associations qui n'ont pour but uniquement, pratiquement, pour les deux que vous citiez tout à l'heure – je n'ai rien contre ces associations – mais quand on y va, on voit bien que c'est du local d'entreposage, il n'y a pas d'activité. Comme vous le savez, puisque vous avez été au sein de notre Mairie, vous avez géré ces locaux au sein de Berthelot, c'est vous qui avez proposé ces créneaux à ces trois associations. Pour moi, il est difficile maintenant de les faire partir, malheureusement, elles ont des créneaux tous les jours, toute la journée et ne font aucune activité pour le secteur.

En effet, nous souhaitions à l'époque, faire une grande école de la culture, mais en l'absence de créneaux horaires pour d'autres associations culturelles, nous avons, à ce titre, des associations – et je vous invite à y aller, vous pouvez voir –, il n'y a rien qui se passe sur le centre faute de place, et faute de ces trois associations qui ont été mises l'année dernière et signées par vos soins Monsieur OHANESSIAN.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU. Pour conclure, vous savez comment ça fonctionne, une Mairie de secteur ne peut pas recevoir de subvention, de financement directement des collectivités. Il faudrait, effectivement, que le Département finance la Ville. Je vois que vous êtes proche de la Ville aujourd'hui, n'hésitez pas à continuer et à œuvrer pour votre projet.

Monsieur OHANESSIAN.- Proche des projets...

Madame BAREILLE.- Je vous propose maintenant de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38214-DC – 22-071 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame ATIA.- Peut-être qu'il faudrait que vous vous regroupiez ?

(Discussions croisées)

Madame BAREILLE.- Nous avons voté.

Je propose que nous passions au rapport 72. Madame AYCARD.

RAPPORT N° 22-38212-DC – 22-072 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2022 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes

Madame AYCARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'une 3ème répartition sur le budget 2022 d'attribution de subventions aux associations et organismes culturels et des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et les diverses associations ou organismes bénéficiaires.

Par délibération du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a voté un premier versement de subventions aux associations culturelles conventionnées.

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a voté un deuxième versement de subventions aux associations culturelles conventionnées.

Le montant total de la dépense liée à la troisième répartition s'élève à

582 000 euros.

Il y a :

- GROUPE SAINT-ELOI DE CHATEAU-GOMBERT (13e), 2 000 euros ;
- LES 8 PILLARDS (14e), d'un montant de 15 000 euros. Je vous invite à aller voir cette association qui est une très belle association se trouvant dans une usine, l'ancienne usine des Pillards, un lieu d'exception et je vous invite à les rencontrer ;
- TRESORS PATRIMOINE ETOFFES A MARSEILLE (13e), 2 000 euros.

Madame le Maire, je mets ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame AYCARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38212-DC – 22-072 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport 73, Monsieur BETTIRA.

RAPPORT N° 22-38220-DS – 22-073 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de la convention de coopération entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de BasketBall en vue de la rénovation de terrains.

Monsieur BETTIRA.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de coopération entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basket-ball en vue de la rénovation de terrains et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer ladite convention.

La Fédération Française de Basket-ball concourt à la mise en place de projets sportifs fédéraux sur le plan territorial, lesquels représentent un des enjeux majeurs de l'Agence Nationale du Sport en matière notamment de développement, de rénovation ou de mise en accessibilité d'installations sportives de proximité, en accès libre, dans les territoires hôtes des Jeux et labellisés « Terres de Jeux 2024 ».

A ce titre, la Ville de Marseille a approuvé le principe de l'aide de l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation et la création d'équipements sportifs municipaux dans le cadre d'un protocole d'engagement financier 2021/2022.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de conclure une convention de

coopération avec la Fédération Française de Basket-ball sur des actions et des projets, facilitant la pratique du basket-ball à Marseille – en particulier, la nouvelle discipline olympique du 3x3, la rénovation des terrains de basket-ball en liant l'art et le sport – en créant notamment une œuvre artistique sur les terrains dans le but d'embellir le territoire marseillais, tout en fédérant la communauté de Basket autour d'une identité commune, liée à l'histoire de chaque terrain.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basket-ball s'engagent à associer les clubs de basket-ball, les groupements affiliés, les associations locales en lien avec les Mairies d'Arrondissements et le Comité de Basket-ball des Bouches-du-Rhône.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature et jusqu'à la fin de l'Olympiade 2024, soit le 31 décembre 2024.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BETTIRA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38220-DS – 22-073 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 74, Monsieur BRUMENT.

RAPPORT N° 22-38245-DAS – 22-074 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ont consenti à ouvrir en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2022.

Monsieur BRUMENT.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une aide financière au bénéfice de centres sociaux qui vont rester ouverts cet été au mois août.

Il s'agit d'une aide financière à destination de quatre centres sociaux sur notre secteur, dont celui des Lilas, de Saint-Gabriel, de La Garde et de Saint-Just pour une somme d'environ 40 000 euros.

Madame Le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BRUMENT.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38245-DAS – 22-074 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MAIRIE DU 7^{ÈME} SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 21 juin 2022

Madame BAREILLE.- Je vous laisse continuer Monsieur BRUMENT, sur le rapport 75.

RAPPORT N° 22-38295-DPE – 22-075 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption des avenants n° 2 aux conventions de fonctionnement 2022 avec les associations F.A.I.L, IFAC, UFCV et AGAMFA - Paiement aux associations de subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2022.

Monsieur BRUMENT.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

La délibération a pour ambition de soutenir financièrement des extensions d'accueil associatif qui se traduisent par des créations de postes d'intervenants à mi-temps au sein de chaque relais.

Deux associations sont concernées sur notre secteur : l'association UFCV, qui est gestionnaire du Relais Petite Enfance aux Balustres et l'association AGAMFA qui gère « Les Bout Chou » dans le 14ème arrondissement.

Il est ainsi proposé d'approuver une subvention de 4 000 euros pour l'UFCV et une de 6 000 euros pour l'AGAMFA correspondant à ces temps d'accueil supplémentaires.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BRUMENT.

Monsieur OHANESSIAN.

Monsieur OHANESSIAN.- Juste une précision et une question concernant ces aides et ce qui est accordé.

Il avait été démarré les Vacances apprenantes l'année dernière à Berthelot avec Synergie Family et il était question de poursuivre avec la fédération des AIL également et de développer des séjours sur les vacances apprenantes.

Je voulais savoir s'il y avait une continuité ou pas et s'il était développé avec d'autres associations comme nous avons démarré ce projet, ce qui est une très bonne chose. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Madame PAINEAU.

Madame PAINEAU.- En effet, nous continuons avec Synergie Family et les vacances apprenantes par contre, pour la Ligue de l'enseignement étant donné que vous êtes parti sans nous laisser aucun...

Monsieur OHANESSIAN.- Ce n'est pas joli.

Madame PAINEAU.- Ce que vous faites non plus ce n'est pas joli.

Monsieur OHANESSIAN.- J'ai tout laissé à (*inaudible, intervention hors micro*).

Madame PAINEAU.- Je n'ai pas eu connaissance de ça. Nous continuons avec Synergie et je prendrai connaissance...

Je demanderai à M. FORTIER, je n'avais pas connaissance de ces éléments.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38295-DPE – 22-075 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 76, Madame MAKHLOUFI.

RAPPORT N° 22-38321-DDEE – 22-076 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
RAYONNEMENT ECONOMIQUE - Attribution d'une subvention à l'association
Marseille Innovation pour leur plan d'actions 2022 - Approbation d'une convention.

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation qui est la plus grande structure d'accompagnement de start-up à Marseille pour leur plan d'action 2022 et de la convention de subventionnement associée.

Il y a actuellement quatre pépinières d'entreprises sur Marseille. Le plan d'action 2022 de Marseille Innovation propose d'animer les deux pépinières, Place de l'Innovation et Pôle Média, d'envisager la faisabilité de déploiement d'une 5ème pépinière en Centre-ville et de promouvoir le fonds de soutien à l'innovation permettant notamment d'octroyer des prêts d'honneur à 0 % et jusqu'à 30 000 euros aux entrepreneurs.

Le budget prévisionnel pour l'organisation du plan d'action s'élève à 230 415 euros

La Ville de Marseille se propose de soutenir l'association par l'octroi d'une subvention de 45 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame MAKHLOUFI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

LE RAPPORT N° 22-38321-DDEE – 22-076 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport suivant, Madame ATIA, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38306-DLLHI – 22-077 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -
Réhabilitation de l'habitat privé - Plans de Sauvegarde (PDS) des copropriétés du
Parc Bellevue, du Parc Corot et du Parc Kallisté.

Madame ATIA.- Madame le Maire, ce rapport concerne l'approbation de
9 conventions présentant des Plans de Sauvegarde des copropriétés du Parc
Bellevue, Parc Corot et Parc Kallisté, 4 concernant notre secteur.

A Marseille, 28 000 résidences du parc privé, potentiellement indignes,
sont gérées sous le statut de copropriété.

En 2019, le plan « Initiatives Copropriétés », dispositif partenarial national,
a permis d'envisager un appui important à l'accélération effective des interventions
de lutte contre l'habitat indigne. Cinq copropriétés marseillaises dont le Parc Corot, le
Parc Kallisté, le Parc Bellevue, Bel Horizon 1 et 2 et Maison Blanche ont été
reconnues comme site d'intérêt national.

A l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence, parmi les
14 ensembles de copropriétés à forts enjeux, quatre copropriétés marseillaises ont
fait l'objet d'arrêtés préfectoraux stipulant la mise en place de commissions
d'élaboration de Plans de Sauvegarde : ces quatre copropriétés sont le Parc
Bellevue, le Parc Corot, le Parc Kallisté et la Maurelette.

Les conventions des 9 Plans de Sauvegarde des copropriétés du Parc
Bellevue, du Parc Corot et du Parc Kallisté, viennent d'être finalisées en mars 2022.
Leur approbation est l'objet de cette délibération.

Concernant les 3 Plans de Sauvegarde de la copropriété du Parc
Bellevue, ils priorisent une intervention sur les immeubles D, E, F, G et H à travers
plusieurs axes dont le redressement de la gestion et des finances de la copropriété,
l'accompagnement des copropriétaires et des occupants, la requalification de la
copropriété sur le plan technique (réalisation de travaux d'urgence ou d'amélioration
en parties communes et/ou en parties privatives), l'amélioration du cadre de vie, en
matière de gestion urbaine et sociale de proximité.

Le Plan De Sauvegarde de la copropriété du Parc Corot est articulé autour
de la question de la gestion urbaine de proximité, pour gérer la transition vers un
recyclage, des bâtiments E, F, G et H et le redressement du bâtiment D. De même,

les axes d'intervention prioritaires sont la poursuite des travaux urgents de mise en sécurité, dans les parties communes pour les bâtiments D, E, F, G et H, l'amélioration du cadre de vie, grâce à une amélioration de la gestion urbaine de proximité, le redressement de l'équilibre financier du bâtiment D (qui resterait le seul bâtiment en statut de copropriété) et l'engagement d'un processus de scission juridique de la copropriété.

Nous voterons pour ce rapport Madame le Maire, et je vous demande de le mettre aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame ATIA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous vous abstenez ?

Rapport adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38306-DLLHI – 22-077 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Rapport 78, Madame FALEK.

RAPPORT N° 22-38455-DSFP – 22-078 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE
L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - rue du Péras - Acquisition auprès
du bailleur social Habitat Marseille Provence (HMP) d'une emprise de 303 m² dans le
cadre de la régularisation de l'assiette foncière de l'école élémentaire Malpassé - les
Oliviers.

Madame FALEK.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour
objet l'approbation d'une emprise de 303 m² située rue du Péras dans le 13ème
arrondissement, dans le cadre de la régularisation de l'assiette foncière de l'école
élémentaire Malpassé-Les Oliviers.

La Ville de Marseille est propriétaire et gestionnaire de l'école élémentaire
Malpassé-Les Oliviers, dans laquelle des travaux de réhabilitation doivent être
entrepris dans les prochains mois dans le cadre du Plan Ecole d'Avenir.

Or sur le plan cadastral, cette école repose sur deux parcelles dont une
appartient au bailleur social HMP d'une superficie de 303 m². Elle comprend une
partie du bâtiment situé le plus à l'est.

Afin de pouvoir réaliser les travaux à engager par la Ville sur cette école, il
est nécessaire de régulariser le statut juridique de cette emprise. Le bailleur social
HMP a donné son accord de principe sur cette acquisition-régularisation par courrier
en date du 23 mars 2022.

L'acquisition de cette parcelle se réalisera moyennant la somme de 60
000 euros.

Je vous remercie de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK.

Monsieur BENFERS.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, pour être bref, je profite de ce rapport pour souligner le désir de la majorité municipale, en témoigne le Plan Ecoles, où toute la quasi-totalité des écoles rénovées ou en construction se trouveront sur le territoire nord de la Ville et essentiellement sur le 13-14.

Je voulais mettre en lumière l'intérêt de notre majorité dans le rééquilibrage des équipements dédiés à nos enfants. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur BENFERS.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38455-DSFP – 22-078 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 79, Monsieur GALTIER.

RAPPORT N° 22-38466-DSFP – 22-079 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE
L'ACTION FONCIÈRE - Approbation de l'avenant N° 4 (en phase anticipation -
impulsion) à la convention d'intervention foncière à vocation économique sur le
secteur nord de Marseille signée entre la Métropole, la ville de Marseille et
l'Établissement Public Foncier.

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, chers collègues, il s'agit de
l'approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'intervention foncière à vocation
économique sur le secteur nord de Marseille signée entre la Métropole Aix-Marseille
Provence, la Ville de Marseille et l'Établissement Public Foncier.

Il s'agit d'acquiescer des terrains ; il y a déjà eu des projets engagés. Des
périmètres ont été approchés, appréciés, et le programme donc, je le disais, a fait
l'objet de plusieurs avenants : trois déjà et c'est ce quatrième avenant qui est
proposé à l'approbation du Conseil Municipal qui a pour objet d'intégrer le site des
« Tuileries », à Plombières, de préciser les modalités de cession, d'augmenter
l'engagement financier, pour poursuivre les acquisitions sur le site du boulevard de
Plombières et celui des Tuileries afin de proroger la convention d'une année, et
finaliser la cession du 35 boulevard Capitaine Gèze.

Vous connaissez l'ensemble des travaux qui sont réalisés sur ce secteur.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur GALTIER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38466-DSFP – 22-079 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 80, Madame ATIA, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38498-MPU – 22-080 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 11/12ème, 13/14ème et 15/16ème arrondissements - Approbation des modalités générales de relogement pour conduire les projets de renouvellement urbain à Marseille.

Madame ATIA.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation des modalités générales de relogement pour conduire les projets de renouvellement urbain à Marseille pour les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements.

Le dispositif mis en place concerne 21 Quartiers à l'échelle de la Métropole dont 10 d'intérêt national et 4 d'intérêt régional pour la Ville de Marseille qui souhaite s'impliquer fortement dans l'élaboration et le suivi des projets de renouvellement urbain du territoire communal dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place et s'associer pleinement à la réussite des opérations aux côtés de ses partenaires.

Dès le 22 avril 2021, un Comité National d'Engagement a permis la validation du contenu programmatique et a fixé les dotations ANRU pour 2 projets : Air Bel et Grand Saint-Barthélémy Grand Malpassé et la validation de la convention-cadre qui est la convention « chapeau » de l'ensemble des conventions par quartier.

Le 2 février 2022, un premier Comité National d'Engagement avait permis la présentation et l'approbation du contenu programmatique et financier des projets NPNRU portant sur Kallisté/Solidarité, Savine/Vallon des Tuves, Castellane/Bricarde et Frais Vallon/La Rose auprès des partenaires nationaux.

Le 9 mars 2022 a permis la présentation des projets NPNRU relatifs à Campagne Lévêque, Cabucelle/Crottes, à l'avenant n° 1 de la convention Grand Saint-Barthélémy/Grand Malpassé et la convention relative au Grand Centre-Ville dans le cadre du Partenariat Public d'Aménagement.

L'ensemble de ces 4 projets ont obtenu une approbation le 16 mars 2022 et le Ministère chargé de la Ville a approuvé et signé un protocole global d'un montant de 650 millions d'euros de subventions ANRU au projet des opérations intégrées au NPNRU de la Ville de Marseille.

Les concours financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sont répartis en 2 volumes distincts :

- 600 millions d'euros pour les conventions relatives au Grand Centre-Ville, à la Castellane et à la Bricarde, à Saint-Barthélemy/Grand Malpassé, Air Bel, Kallisté/Solidarité, la Savine/Vallon des Tuves et Frais Vallon/La Rose ;
- 50 millions d'euros ont été réservés pour les projets Cabucelle/Crottes et Campagne Lévêque qui seront présentés, dans une version consolidée, en Comité d'Engagement en 2022.

Ces financements visent la démolition de plus de 2 650 logements sociaux et la construction d'un volume équivalent de logements sociaux neufs, la rénovation de près de 2 300 logements sociaux, le recyclage de 1 100 logements privés dégradés et la rénovation ou la construction de 101 équipements outre le traitement des aménagements pour rendre les espaces publics plus agréables et plus verts.

A ces subventions ANRU, s'ajoutent 112 millions d'Euros de financement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat sur 8 ans. Ce montant complémentaire porte l'accord ANRU/ANAH à 762 millions de financements global. Pour la Ville de Marseille, le montant de l'investissement de toute convention NPNRU confondue en matière d'opérations d'équipements publics ou d'aménagements est de 543 millions d'Euros HT.

En préfiguration à la rédaction d'une véritable charte de relogement partenariale entre la Métropole, les services de l'État et la Ville de Marseille, il convient d'approuver les modalités générales de relogement dans le cadre du NPNRU. Cette charte de relogement unique s'appliquera sur le territoire de Marseille pour l'ensemble des ménages concernés par un projet de renouvellement urbain de type démolition, requalification lourde ou acquisition-amélioration dont l'intervention sur le logement nécessite un relogement temporaire et/ou définitif.

Nous voterons, bien entendu, Madame le Maire, pour ce rapport et je vous demande de le mettre aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame ATIA.

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Merci Madame le Maire. Vous connaissez notre positionnement sur le renouvellement urbain. Nous sommes intervenus avec Monsieur RAVIER à plusieurs reprises là-dessus. Je ne vais pas intervenir à nouveau, mais juste nous pouvons constater, nous arrivons à la fin du Conseil d'Arrondissements et nous constatons au travers de tous les rapports qui nous ont été présentés que pour quelques miettes, et quelques milliers d'euros qui sont attribués aux noyaux villageois, comme à Château-Gombert, ce sont des centaines de milliers d'euros, des millions qui sont déversés dans les quartiers dits prioritaires. On a d'un côté les quartiers dits prioritaires qui captent la quasi-totalité de l'argent public et d'un autre côté les quartiers secondaires, non prioritaires qui doivent se contenter de quelques miettes, et à qui on va en plus augmenter de 14 % la Taxe

foncière.

Tant qu'on continuera comme ça, et tant qu'il y aura cette discrimination géographique, nous continuerons à voter contre ces rapports sur la rénovation urbaine. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci. C'est noté.

Monsieur BENFERS, vous souhaitez prendre la parole, également.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, en fait c'était pour marquer mon désaccord avec les propos de M. DUDIEUZERE. A ma connaissance, les quartiers HLM, les quartiers populaires sont au sein même de notre ville et voisins des noyaux villageois et sans cesse essayer de créer le distinguo entre les noyaux villageois et les quartiers populaires, je pense que ce n'est pas une bonne chose.

La deuxième chose, bien sûr personne, aucun concitoyen ne doit être pénalisé par des projets de cette envergure. Malheureusement, pour nous, malheureusement, pour notre ville, nous sommes dans une urgence extrême, vous pouvez le constater avec toutes les difficultés que rencontrent les uns et les autres, il n'y a pas de privilégiés dans cette orientation. Il y a juste, malheureusement, et ça prendra du temps, un besoin d'équilibre, un besoin de rééquilibrer et pour notre majorité, il est hors de question de faire un distinguo entre les habitants des noyaux villageois et ceux des quartiers HLM.

J'en profite pour rebondir, on a tous souri à l'humour de M. RAVIER sur le tableau qui n'est pas très intéressant pour moi.

Je tenais à dire, Madame le Maire, aujourd'hui je vous ai vu tenir des propos et même des directives en menant votre Conseil d'Arrondissements de manière un peu rigide, et grand bien vous fasse, mais la laïcité à géométrie variable me dérange vraiment. Il n'y a pas de religion d'État. Un tableau c'est un tableau, on peut y voir une Sainte Vierge, et ça me va très bien en qualité de croyant, mais s'il vous plaît, il y a des propos qui nous font peut-être rire et sourire et je salue l'humour de M. RAVIER, mais ce n'est pas sur la forme, c'est plutôt sur le fond.

Les Talibans laïcards, je ne me souviens pas exactement des propos. Lorsque je vous vois nous taper sur les doigts me concernant, j'aimerais bien aussi, sans agressivité que vous recadriez le débat sur ces sujets-là.

Pour revenir sur le foncier, la Métropole, c'est bien beau de dire « *Ici on n'est pas à la Métropole ; on n'est pas à la Mairie Centrale ; on n'est pas à la Région* ». Vous en êtes des élus parce que vous avez été élus au départ dans cette mairie et une majorité vous a portés et un électoral aussi.

Dans cet électoral, il y a des Marseillais de confession religieuse musulmane qui sont toujours à la recherche d'avoir un terrain pour pouvoir exercer leur culte de manière décente et souvent ces terrains appartiennent à ces bailleurs sociaux qui les excluent des caves où vous les avez autorisés, une cave, ça leur va bien, il ne faut pas aller plus haut que ça et lorsqu'ils réclament la possibilité avec leurs fonds propres de pouvoir faire acquisition de certains terrains de ces bailleurs

sociaux pour avoir un lieu de culte digne de ce nom c'est une fin de recevoir ou c'est un sujet qui disparaît complètement.

Nous avons eu votre champion M. PAPPALARDO à 3 et quelques pour cents, que vous avez porté, il serait bien de lui faire entendre cela. Vous avez éliminé la mosquée – à juste raison ou pas – des Oliviers A, pour des raisons je ne sais lesquelles, mais vous avez tenu des promesses dont vous êtes aussi tributaire.

Les choses j'aimerais bien que lorsqu'on parle de laïcité, on ne laisse pas passer certains trucs ; lorsqu'on parle d'équilibre, que ce soit l'équilibre pour tout le monde quelles que soient ses origines ethniques, religieuses et autres.

Je suis allé dans tous les sens. J'espère que vous avez compris le sens de mon propos. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Madame BENAOUA. C'est sur le rapport Madame BENAOUA ?

Madame BENAOUA.- La prise de parole est à géométrie variable.

Madame BAREILLE.- Non, encore une fois, et je rejoins les propos de M. BENFERS, le règlement est le même pour tout le monde. Je demande un peu de respect mutuel envers les élus et, effectivement, de pouvoir prendre la parole concernant les rapports, et de ne pas s'en éloigner. Encore une fois, nous travaillons pour les habitants de ce secteur.

Madame BENAOUA.- Excusez-moi, je souhaite juste m'exprimer et j'aimerais aussi vous interpeller à ce niveau-là. Je prends note aujourd'hui avec mes collègues que vous essayez de censurer un événement qui est un séisme politique sur notre secteur.

Madame BAREILLE.- Madame BENAOUA, vous n'allez pas revenir sur les propos du début de séance. Vous avez besoin de faire parler de vous. Madame BENAOUA, respectez le règlement ! Je ne vais pas reprendre les propos du début de séance. Si vous continuez, je vais être obligée de vous demander de sortir du Conseil. Soyez respectueuse.

Madame BENAOUA.- J'ai peur. Merci. Excusez-moi.

Madame BAREILLE.- Nous continuons. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté merci.

LE RAPPORT N° 22-38498-MPU – 22-080 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 82 a été retiré. Nous passons au rapport 83. Madame FALEK.

Pardon le rapport n° 81 Monsieur GALTIER.

RAPPORT N° 22-38312-MPU – 22-081 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - Opération d'intérêt national Euroméditerranée - Participation de la Ville de Marseille au financement des Opérations de l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2022 - Approbation de la convention.

Monsieur GALTIER.- C'est dommage, on allait passer à côté d'un rapport qui fait sens et qui, je pense, est dans l'intérêt de tous, quartiers populaires, noyaux, c'est pour l'économie, c'est pour l'Euroméditerranée, c'est pour notre approbation de la participation financière de la Ville de Marseille aux opérations de l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et de la convention financière.

Globalement, je ne vais pas rappeler, entre 2019 et 2030, ce sont près de 98,5 millions d'euros qui vont être mis sur le tapis, mais 14,9 pour la Ville de Marseille.

En 2022, la participation pour la Ville de Marseille est évaluée à 2 975 000 euros pour réaliser l'ensemble des aménagements et des objectifs qui sont assignés.

Et pour notre secteur, eh bien, dans le cadre des programmes immobiliers et notamment le programme Projet ZAC Littorale, ils prévoient notamment :

- des démolitions sur XXL, Lyon, Gèze, Cazemajou, les Crottes, le marché Magallon ;
- des acquisitions foncières sur les Crottes (projet « Moncada-La Tulipe ») et sur Cazemajou ;
- des aménagements d'espaces publics (Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'axe Capitaine Gèze/Cap Pinède).

Dans le cadre de la phase dite 1 Bis, il comporte des remarques sur les projets Briançon-Château Vert, le Parc des Aygalades et le Canet, pour lesquels des études de définition et de programmation sont prévues en 2022.

Il nous est demandé de nous prononcer, sur ce rapport, Madame le Maire, pour lequel, pour l'instant, nous proposons plutôt un avis favorable.

Madame BAREILLE.- Merci Monsieur GALTIER.

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Madame le Maire, je vais encore faire le rabat-joie, mais tous les quartiers qu'a cités Monsieur GALTIER, à savoir Cazemajou, Les Crottes, le marché Magallon, le Cap Pinède, etc., sauf erreur de ma part, c'est sur le 15ème, ça ne concerne pas notre secteur. C'est à la limite, c'est au-delà de capitaine Gèze, mais c'est sur la partie 15ème tout ça, ce n'est pas sur notre secteur.

Madame BAREILLE.- Il y a une partie qui concerne le Canet.

Effectivement, c'est majoritairement le 15ème, mais une petite partie qui concerne le 14ème.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38312-MPU – 22-081 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 82 est retiré.

Nous passons au 83, avec Mme FALEK.

RAPPORT N° 22-38374-DLLHI – 22-083 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -
Politique municipale en faveur de l'Habitat et du Logement - Aide à la production de logements sociaux pour 7 opérations - Annulation des subventions pour 2 opérations - Rectification d'une erreur matérielle de dénomination.

Madame FALEK.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'aide à la production de logements sociaux pour 7 opérations, l'annulation des subventionnements votés pour deux opérations et la rectification d'une erreur matérielle de dénomination du bénéficiaire de la subvention votée par la délibération du 17 décembre 2021 : SOLIHA Provence au lieu de coopérative SOLIHA Méditerranée.

Parmi les deux opérations annulées, l'une porte sur une opération d'acquisition d'un logement situé Résidence Vert Parc Bellevue lot n° 244, bâtiment N, dans le 14ème arrondissement par la Coopérative SOLIHA Méditerranée.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter une aide à différentes opérations, donc aucune ne concerne notre secteur du fait de l'annulation citée précédemment.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38374-DLLHI – 22-083 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport 84, Madame PAINEAU.

RAPPORT N° 22-38395-DAVEU – 22-084 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES
EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES
BATIMENTS NORD - Locaux associatifs du Groupe Saint Eloi - Remise en état de
la remise et des sanitaires - 7 chemin des Mourets - 13ème arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
aux travaux - Financement.

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet
l'approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme relative aux études et
aux travaux de remise en état de la remise et des sanitaires des Locaux associatifs
du Groupe Saint-Eloi, implanté au 3 rue Bruis, dans le 13ème à Marseille au cœur du
noyau villageois de Château-Gombert.

Cette association parque ses chevaux de trait ainsi que le fourrage et les
charrettes nécessaires aux festivités de la Saint-Eloi, sur un terrain loué par la Ville
de Marseille situé au 89 rue Paul Langevin dans le 13ème. Cet écrin de verdure, sur
lequel est édifée une remise de 350 m² est partagé avec l'association « les Ânes
Gombertois ». La remise du Groupe Saint-Eloi d'environ 200 m² a été détruite lors
d'un incendie en 2012. Seuls les murs sont encore en état.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale et des
besoins recensés pour que l'association puisse perpétuer ses activités, la Ville de
Marseille souhaite remettre en état cette remise. Les travaux consisteront en la
construction d'une toiture et à la création d'un sanitaire à l'usage des membres actifs
de l'association. Le terrain et la remise serviront de base logistique au Groupe Saint-
Eloi. Le bail de location précisera que l'organisation exceptionnelle de festivités
accueillant du public se fera sous réserve que le Groupe Saint-Eloi obtienne les
autorisations administratives et qu'il mette en place, à sa charge et sous sa
responsabilité, les dispositifs conformes à l'accueil du public.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de
l'affectation de l'Autorisation de Programme Mission Action Sociale et Solidarités,
année 2022, à hauteur de 146 000 euros pour les études et les travaux.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame PAINEAU et j'imagine que
Monsieur BOSQ souhaite prendre la parole.

Monsieur BOSQ.- Merci Madame le Maire. Dans le cadre de ma
délégation à la culture provençale vous imaginez que je suis très heureux de cette
nouvelle et très heureux que le Maire de Marseille, Benoît PAYAN, ait accepté ma
demande ainsi qu'Eric MERY, délégué au Patrimoine qui m'a donné un grand coup
de main pour faire en sorte qu'Yves GRIMAUD, son Président, le Président de la
Saint-Eloi puisse être considéré un petit peu.

En effet, comme vous le dites, Madame PAINEAU depuis 2012, suite à un
incendie, le toit avait brûlé, il ne restait plus que les quatre murs. Leur matériel était
entreposé aux quatre vents et c'est quelque chose de tout à fait inacceptable

d'autant plus que cette association est très peu consommatrice de subvention, ils arrivent toujours à se débrouiller. Je suis très heureux, je pense que Monsieur DUDIEUZERE va être satisfait parce que c'est de l'argent public, ça consomme 146 000 euros d'argent public, si on rajoute les travaux du club de foot, ça fait 400 000 euros, vous voyez, Château-Gombert avec notre majorité et avec l'œil averti en tant qu'habitant et surtout en tant qu'élu, on aura une vigilance particulière pour les habitants de Château-Gombert, il n'y a pas que vous qui avez ce souci. Nous aussi, nous l'avons. Merci.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38395-DAVEU – 22-084 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 85, Mme ATIA, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-38465-DLLHI – 22-085 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -
Extension du Dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives sur les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 15ème et 16ème arrondissements et intégration de l'action au sein de la convention d'objectifs pluriannuelle de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Logement d'Abord.

Madame ATIA.- Madame le Maire, je m'excuse à l'avance, vis-à-vis de Monsieur DUDIEUZERE, je vais lister tous les arrondissements de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'extension du Dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives sur les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, et on y va jusqu'au 16ème et l'intégration de l'action au sein de la Convention d'objectifs pluriannuelle de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Logement d'Abord.

La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions (MOLLE) du 25 mars 2009 a rendu obligatoire les Commissions de Coordination des Actions de Préventions et Expulsions locatives (CCAPEX) dans tous les départements, ayant pour objet de rapprocher l'intervention de toutes les instances susceptibles de venir en aide au locataire en difficulté et de permettre un traitement global des impayés de loyer. Son rôle a été renforcé par la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a placé la CCAPEX au cœur du dispositif de prévention des expulsions.

Concernant le territoire de Marseille et devant l'ampleur du nombre d'assignations tendant à la résiliation du bail sur l'ensemble de la Commune (3

944 assignations à Marseille en 2017, soit 61,4 % du nombre d'assignations dans les Bouches-du-Rhône), un groupe de travail s'est constitué, en 2016, dans le but de créer et étudier un dispositif innovant apportant une réponse transversale et pluridisciplinaire, qui a été expérimenté sur le 3ème arrondissement.

L'approche mise en place a démontré toute la pertinence de l'articulation des acteurs et celle d'une analyse croisée, juridique et sociale, des situations rencontrées.

Compte tenu de ce bilan et de la qualité du travail mené par l'ADIL13 dans la phase expérimentale, les partenaires ont poursuivi une réflexion sur les modalités de pérennisation et d'extension d'un dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives. L'évolution de l'action est pensée en phasage, avec une première étape réalisée en 2019 dans les 1er, 2ème et 3ème arrondissements, poursuivie en 2020 avec l'extension aux 4ème et 14ème arrondissements et le lancement de la 4ème phase en extension aux 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 10ème, 12ème et 15ème arrondissements. La 5ème phase qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire est prévue pour la fin de l'année 2022.

L'objet de la présente convention est donc de permettre le versement d'une subvention à hauteur de 57 000 euros à l'ADIL13 afin de compléter son soutien financier au titre de l'exercice 2022. L'Etat et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont les autres partenaires financiers à hauteur de 27 000 euros.

Nous voterons bien sûr pour ce rapport Madame le Maire. Et je vous demande de le mettre aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame ATIA.

Qui est contre ? Vous êtes contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38465-DLLHI – 22-085 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Madame ATIA, je vous laisse poursuivre avec le rapport 86.

RAPPORT N° 22-38492-MPU – 22-086 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - 9ème, 3ème, 13ème, 14ème, 15ème arrondissements - Quartier Saint Joseph, Saint Mauront, Centre Nord, Soude Hauts de Mazargues, Vallon de Malpassé, Saint Barthélémy, Ruisseau Mirabeau - Convention de transfert à la Métropole Aix-Marseille Provence des participations municipales pour le financement de 6 Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) et une opération isolée « Ruisseau Mirabeau ».

Madame ATIA.- Il n'y a pas d'arrondissement et pas de MOLLE.

MAIRIE DU 7^{ÈME} SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 21 juin 2022

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de transfert à la Métropole Aix-Marseille Provence des participations municipales pour le financement de six Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) et une opération isolée « Ruisseau Mirabeau ».

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine engagés sur son territoire, la Ville de Marseille a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements et des cofinanceurs publics des opérations relevant des PRU.

Le GIP assurait à ce titre le reversement aux maîtres d'ouvrage des subventions municipales. Du fait de l'arrivée à terme de sa convention constitutive, le GIP MRU a été dissous le 31 décembre 2019. L'ensemble des missions de mutualisation des financements des cofinanceurs publics ne pouvait donc plus être assuré par le groupement depuis cette date.

Aussi, et afin de garantir la poursuite et le suivi des opérations de renouvellement urbain sur Marseille, la Métropole a acté la reprise des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine du GIP MRU, qui nécessite la reprise de l'ensemble des engagements souscrits par le GIP MRU dans le cadre des opérations relevant des PRU.

A cet effet, les modalités de reprise par la Métropole des missions du GIP MRU de mutualisation des financements publics et de reversement des subventions municipales aux maîtres d'ouvrage ont été définies dans le cadre d'une convention de transfert.

Cette convention a ainsi fixé les modalités de règlement et de transfert à la Métropole des subventions municipales octroyées au GIP MRU pour le financement de cinq PRU et a notamment défini, par opération, l'ensemble des engagements contractuels et financiers repris par la Métropole à savoir : « PRU FLAMANTS IRIS » – et vous savez que ça m'intéresse beaucoup, Madame le Maire –, « PRU SAINT JOSEPH », « PRU PLAN SAINT PAUL », « PRU SAINT MAURONT », « PRU CENTRE NORD », « PRU SOUDE HAUTS DE MAZARGUES », « PRU VALLON DE MALPASSE », « PRU SAINT BARTHELEMY ».

Cependant, cette convention, dont l'échéance a été fixée au 31 décembre 2022, nécessite la prorogation des engagements et donc de conclure un avenant à la convention de transfert du 26 mars 2021 entre la Ville de Marseille, la Métropole, le GIP MRU afin de prendre en compte cette prorogation.

Nous sommes bien entendu pour, Madame le Maire et je vous demande de soumettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame ATIA.

Qui est contre ? C'est noté.

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38492-MPU – 22-086 7S EST ADOPTE.

Madame BAREILLE.- Nous passons au dernier rapport de ce Conseil.
Madame FALEK.

RAPPORT N° 22-38471-MPU – 22-087 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - Avis du Conseil Municipal avant approbation.

Madame FALEK.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et à ce titre la délivrance d'un avis favorable du Conseil Municipal de la Ville de Marseille au projet de modification prévue, et la demande faite à la Métropole Aix-Marseille Provence d'approuver ladite modification.

Pour mémoire, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé le PLUi du Territoire Marseille Provence par délibération en date du 19 décembre 2019. Ce document d'urbanisme est essentiel pour veiller au développement harmonieux de notre territoire et préparer l'avenir et constitue notre document de référence pour l'application du droit des sols, et au-delà, il est l'outil permettant à notre ville de porter notre vision du développement urbain, de la préservation et de l'amélioration de notre cadre de vie.

Ce PLUi est un document « vivant » pour lequel des évolutions seront intégrées au fil du temps en fonction des usages et de la réglementation, par des procédures de modifications engagées chaque année par la Métropole.

Ainsi, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a voté le 1er octobre 2021 la modification n° 1 du PLUi visant à corriger des erreurs matérielles, à améliorer la rédaction de certaines règles afin d'éviter toute ambiguïté dans leur interprétation et leur application, à ajouter divers éléments de protection du patrimoine ou encore à modifier marginalement des zonages ou des emplacements réservés afin de protéger des espaces et de permettre la création d'équipements.

La Métropole a engagé la procédure de modification n° 2 par délibération en date du 17 décembre 2020, et par arrêté du 3 février 2021. La Municipalité a exprimé à cette occasion sa volonté de traduire dans le document d'urbanisme les priorités de sa politique pour le devenir de son territoire et a relayé les demandes des Mairies de Secteur consultées à cette occasion.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 janvier au 21 février 2022 recueillant 752 demandes et propositions des citoyens, la Commission d'enquête rendant son rapport et conclusions le 31 mars 2022, et donnant un avis favorable au projet modificatif n° 2 présenté.

La Ville de Marseille a souscrit aux observations et recommandations de la commission d'enquête, même si un travail a d'ores et déjà été engagé par la Métropole afin d'inscrire au titre de la modification n° 3 du PLUi en cours d'élaboration, les observations complémentaires développées par la Ville de Marseille, notamment sur la volonté de généraliser l'abaissement du seuil de logements sociaux à 30 % pour les opérations immobilières à compter de 30 logements ainsi que la satisfaction de l'intégralité de ses demandes de classement de terres agricoles ainsi que d'autres priorités comme la production de logements, sociaux en particulier, l'inscription des infrastructures de transports en commun telles que projetées dans le plan de mobilité métropolitain, la préservation, la valorisation et le développement de la nature en ville et des espaces agricoles et naturels ou le confortement, la restauration et le développement des corridors écologiques.

Je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci Madame FALEK.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT 22-38471-MPU – 22-087 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Merci à tous pour votre participation à ce Conseil.

Merci également aux agents pour le travail effectué, à nos Rapporteurs. Je vous souhaite à tous une bonne journée et une belle Fête de la Musique. N'hésitez pas à venir sur Château-Gombert où nous avons une Fête de la Musique aux couleurs de la Provence, il paraît que la musique adoucit les mœurs, n'hésitez pas, et un joyeux anniversaire à notre Général. Merci.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 36 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur)